



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Petites Villes de demain (PVD)- Signature de la convention

| Noms des Conseillers | Présents | Excusés | | | Absents |
|-----------------------------|----------|--|---|---|---------|
| | | * Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6) | *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) | N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir | |
| CONDE-EN-NORMANDIE | | | | | |
| M. Xavier ANCKAERT | | | X : Mme Najat LEMERAY | | |
| Mme Nathalie BOUILLARD | | | X : M. Pascal DALIGALT | | |
| Mme Catherine CAILLY | x | | | | |
| M. Pascal DALIGALT | x | | | | |
| M. Sylvain DELANGE | x | | | | |
| Mme Valérie DESQUESNE | x | | | | |
| M. Jean ELISABETH | x | | | | |
| Mme Najat LEMERAY | x | | | | |
| LA VILLETTE | | | | | |
| M. Daniel BREARD | x | | | | |
| PERIGNY | | | | | |
| Mme Jean-Christophe MEUNIER | x | | | | |

| Noms des Conseillers | Présents | Excusés | | | Absents |
|----------------------------------|----------|--|---|---|---------|
| | | * Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6) | *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) | N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir | |
| PONTECOULANT | | | | | |
| M. Jean-Pierre MOURICE | x | | | | |
| SAINT-DENIS-DE-MERE | | | | | |
| M. Manuel MACHADO | x | | | | |
| TERRES-DE-DRUANCE | | | | | |
| M. Jean TURMEL | | | X : Mme Valérie DESQUESNE | | |
| BEAUMESNIL | | | | | |
| M. Gilles PORQUET | | | | | x |
| CAMPAGNOLLES | | | | | |
| Mme Catherine GOURNEY LECONTE | x | | | | |
| LANDELLES-ET-COUPIGNY | | | | | |
| M. Denis JOUAULT | x | | | | |
| LE MESNIL-ROBERT | | | | | |
| M. Jean-Claude RUAULT | | X : Mme Emilie HERVY | | | |
| NOUES-DE-SIENNE | | | | | |
| Mme Coraline BRISON- VALOGNES | x | | | | |
| M. Olivier JEANNEAU | x | | | | |
| Mme Colette JOUAULT | | | | x | |
| Mme Bernadette LEROY | x | | | | |
| M. Georges RAVENEL | x | | | | |
| PONT-BELLANGER | | | | | |
| M. Christian MARIETTE | | X : Mme Martine TREMPU | | | |
| SAINT-AUBIN-DES-BOIS | | | | | |
| M. Maurice ANNE | x | | | | |
| SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU | | | | | |
| Mme Catherine GARNIER | x | | | | |
| SOULEUVRE-EN-BOCAGE | | | | | |
| Mme Annick ALLAIN | x | | | | |
| M. Alain DECLOMESNIL | x | | | | |
| M. Régis DELIQUAIRE | x | | | | |
| M. Didier DUCHEMIN | x | | | | |
| M. Marc GUILLAUMIN | x | | | | |
| M. Francis HERMON | x | | | | |
| Mme Marie-Line LEVALLOIS | x | | | | |
| M. Eric MARTIN | | | | x | |
| Mme Natacha MASSIEU | x | | | | |
| Mme Sandrine SAMSON | | | X : M. Marc GUILLAUMIN | | |
| Mme Cyndi THOMAS | | | X : Mme Natacha MASSIEU | | |

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 19 Novembre 2020 sur « Démarches simplifiées ». Elles ont exprimé leurs motivations :

L'Intercom de la Vire au Noireau, créée au 1er janvier 2017, regroupe aujourd'hui 17 communes structurées en cinq pôles de proximité :

- Pole de Proximité de Condé-en-Normandie
- Pole de Proximité de Noues-de-Sienne
- Pôle de Proximité de Souleuvre-en-bocage
- Pôle de Proximité de Valdallière
- Pole de proximité de Vire Normandie

Cette organisation permet à chacun d'eux de pouvoir affirmer son identité en fonction de son degré d'urbanité.

Chacun de ces pôles s'organise autour d'une ville « centre » formant la base de l'armature urbaine du Schéma de COhérence Territoriale (Scot).

Une centralité qui est défendue au travers des actions menées conjointement par l'intercom et les communes elles-mêmes.

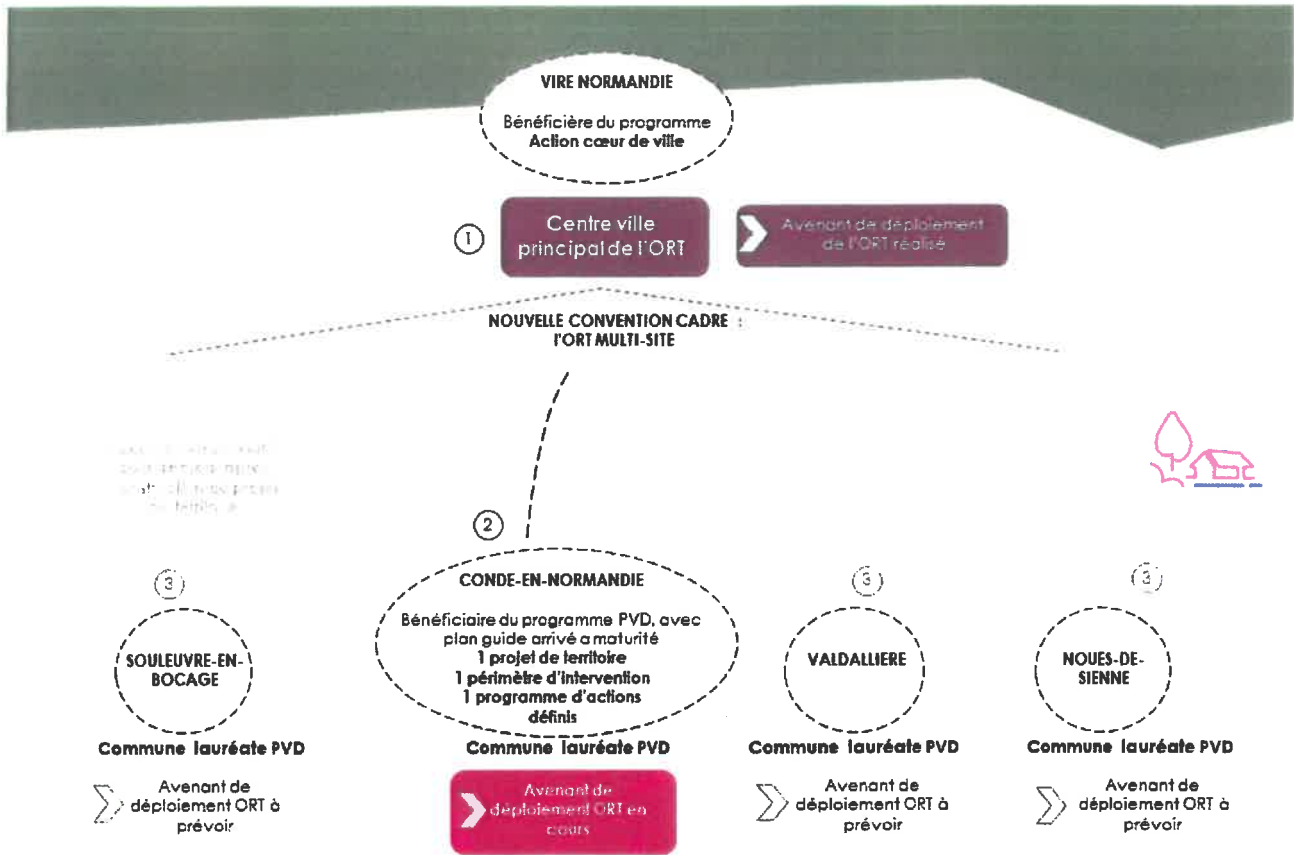
Cette notion de centralité est indispensable à la dynamique de chacun de ces pôles de proximité, afin d'assurer un cadre de vie de qualité aux citoyens et leur permettre d'envisager un parcours résidentiel durable dans leur commune.

Un des objectifs de cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) est de redonner vitalité et attractivité à ces territoires ruraux afin qu'ils proposent une qualité et offre de services à la hauteur des attentes des habitants.

Il s'agit donc pour le territoire d'une candidature commune « Petites Villes de demain » portée par l'intercom afin de continuer à affirmer ce travail commun et de mailler harmonieusement le territoire.

Ce sont 160 communes qui ont été lauréates en Normandie et 37 sur le Calvados. Au sein de l'intercommunalité de la Vire au Noireau, l'ensemble des communes postulantes ont été retenues, soit Condé-en-Normandie, Noues-de-Sienne, Valdallière et Souleuvre-en-Bocage.

Sur notre territoire, ce soutien se concrétise principalement par une aide financière pour l'ouverture d'un ou deux postes de chargé de mission « Petites Villes de Demain » et sur l'ouverture d'un poste de Manager de commerce.



Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser M le Président, ou son représentant, à signer la convention « Petites Villes de demain », dont le projet est joint en annexe, et tous les documents y afférents

VOTE

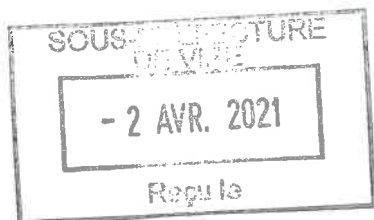
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

Le Président,
 M. Marc ANDREU SABATER





**PRÉFET
DU CALVADOS**
Liberté
Égalité
Fraternité



**DE LA
VIRE
AU
NOIREAU**
TERRE D'EXCELLENCE



Table des matières

<<<<<<

Contexte.....4

Article 1. Objet de la convention.....7

Article 2. Engagement général des parties.....8

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires.....9

Article 4. Gouvernance.....13

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention.....15

Article 6. Etat des lieux.....16

6.1 Évolution et situation du territoire16

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation20

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine.....20

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux.....26

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme.....26

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation 2021-2027.....27

6.3.1 Concernant Condé en Normandie.....29

6.4 Besoins en ingénierie estimés.....33

ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN.....34

Rôle du chef de projet Petites villes de demain34

Missions du chef de projet Petites villes de demain.....34

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :.....34

Mettre en oeuvre le programme d'actions opérationnel :34

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :34

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :35

Cette convention d'engagement dans le dispositif « Petites Villes de Demain » est conclue entre :

- L'EPCI de l'intercom de la Vire au Noireau représentée par son président M Marc Andreu Sabater,
 - La Commune de **Condé en Normandie** représentée par son maire, Mme Valérie Desquenes,
 - La Commune de **Noues de Sienne** représentée par son maire, M Georges Ravenel,
 - La Commune de **Valdallières** représentée par son maire, M Frederic Brognart,
 - La Commune de **Souleuvre en Bocage** représentée par son maire, M Alain Declomessnil,
- ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ; d'une part,

Et

- L'Etat représenté par le préfet du Calvados,

ci-après, « l'Etat » ;

Ainsi que :

- le Conseil régional de Normandie, représenté par son président M Hervé MORIN, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 22 mars 2021,
- le Conseil départemental du Calvados, représenté par son président M Jean-Léonce DUPONT, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 19 mars 2021,
- Le groupe Banque des Territoires représentée par Mme Céline SENMARTIN,
- INOVIYA, bailleur social sur le territoire, représenté par son Président, M Jean-Léonce DUPONT ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Dans le Calvados, la Région Normandie, au titre de sa politique d'aménagement du territoire, et le Département du Calvados, en tant que chef de file des solidarités territoriales, sont présents aux côtés de l'Etat et de ses opérateurs dans la mise en œuvre de ce programme Petites villes de demain.

Les Collectivités signataires ont d'abord et conjointement exprimé leur candidature au programme le 19 Novembre 2020 sur Démarches simplifiées. Elles ont exprimé leurs motivations :

L'intercom de la Vire au Noireau, créée au 1er janvier 2017, regroupe aujourd'hui 17 communes structurées en cinq pôles de proximité :

- Pôle de Proximité de Condé en Normandie
- Pôle de Proximité de Noues de Sienne
- Pôle de Proximité de Souleuvre en bocage
- Pôle de Proximité de Valdallière
- Pôle de proximité de Vire Normandie

Cette organisation permet à chacun d'eux de pouvoir affirmer son identité en fonction de son degré d'urbanité.

Chacun de ces pôles s'organise autour d'une ville « centre » formant la base de l'armature urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

Une centralité qui est défendue au travers des actions menées conjointement par l'intercom et les communes elles-mêmes.

Il va de soi que cette notion de centralité est indispensable à la dynamique de chacun de ces pôles de proximité, afin d'assurer un cadre de vie de qualité aux citoyens et leur permettre d'envisager un parcours résidentiel durable dans leur commune.

Un des objectifs de cet AMI est de redonner vitalité et attractivité à ces territoires ruraux afin qu'ils proposent une qualité et offre de services à la hauteur des attentes des habitants. Il s'agit donc pour le territoire d'une candidature commune « Petites Villes de demain » portée par la communauté de communes afin de continuer à affirmer ce travail commun et de mailler harmonieusement le territoire.

L'EPCI sera en charge de la cohérence du projet de territoire, via le portage du ou des postes de chargé de mission « Petites Villes de Demain » et s'est, le cas échéant, engagé à travailler sur les enjeux suivants :

| | |
|--|---|
| <p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Rénover les maisons individuelles anciennes (avant 1975), le bâti de la reconstruction et le bâti ancien (éco-construction, ...) ➢ Acquiescer une bonne performance énergétique ➢ Réviser le précarité énergétique ➢ Revitaliser les centres-villes et centres-bourg ➢ Rénover le parc HLM | <p>TECITAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Résoudre la facture énergétique des collectivités ➢ Faire des collectivités exemplaires ➢ Multiplier et développer des services de proximité de qualité ➢ Sensibiliser les habitants et en particulier le public scolaire |
| <p>INDUSTRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer l'écologie industrielle ➢ Augmenter le nombre d'entreprises et la qualification et leur qualification | <p>MOBILITE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Avoir un mix énergétique diversifié ➢ Augmenter la part modale des déplacements doux (marche à pied et vélo), en particulier sur les petites communes ➢ Améliorer les liaisons entre bourg ruraux et pôles d'équilibre par des moyens alternatifs à la voiture individuelle ➢ Accompagner et inciter les habitants à utiliser des modes de transports en communs ou collaboratifs (aider le changement des comportements) |
| <p>AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Maintenir les surfaces agricoles et notamment des surfaces en prairie ➢ Accroître la production de produits fermiers à forte valeur ajoutée (écologie, qualité, bio, vente directe...) ➢ Appuyer l'économie des fermes (en énergie, en services et pour l'alimentation animale) ➢ Orienter les activités (et revenus) agricoles (vente d'énergie, valorisation des haies en bois énergie, diversification des productions...) ➢ Renforcer le maillage bocaler : leur préservation paysanne et valorisation économique (bois-énergie, pain de grain...) | <p>VULNERABILITE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Maintenir la production agricole ➢ Préserver et maintenir la trame verte ➢ Maintenir les ressources (quantitativement et qualitativement) d'alimentation en eau potable ➢ Maintenir la biodiversité aquatique ➢ Veiller au confort des habitants et à la santé des populations à risque |
| <p>ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Préserver et mettre en valeur de la terre verte et bleue ➢ Préserver les espaces naturels ➢ Renouveler les territoires, vecteurs de biodiversité ➢ Conseiller préservation de l'environnement et développement des énergies renouvelables | |

DECHETS :

- Réduire l'embouteillage et développer des solutions de valorisation énergétique
- Améliorer le tri (recyclables et verre)
- Prévenir la production des déchets ménagers et assimilés (développement de l'économie circulaire)
- Homogénéiser les services à l'échelle du territoire

RESEAUX

- Réduire la vulnérabilité du réseau électrique
- Développer les réseaux gaz et réseaux de chaleur en lien avec les projets d'urbanisme et les bâtiments les plus consommateurs
- Densifier les réseaux actuels
- Faciliter l'Projection de biométhane

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées par l'État au titre du programme Petites villes de demain. Elles en ont été informées par la lettre de la Ministre de la Cohésion des Territoires en date du 21 décembre 2020.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« La Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites Villes de Demain. La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'État s'engage :

- à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre;

- à désigner au sein de ses services un référent départemental (DDTM 14, service construction aménagement et habitat), et un référent régional (préfecture de région, secrétariat général pour les affaires régionales) chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- à désigner au sein de ses services des référents territoriaux (sous-préfets - délégués territoriaux) pour participer à la déclinaison opérationnelle du programme ;
- à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
- à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés ;
- à mobiliser ses crédits au travers du volet territorial du CPER ;
- à articuler la signature des CRTE, dont le département sera également signataire, avec le programme «petites villes de demain ».

Les collectivités bénéficiaires s'engagent :

- à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

La région s'engage :

La revalorisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires. Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61% de la population normande et exercent des fonctions essentielles.

Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normandie s'est associée au programme Petites Villes de Demain et a traduit ce partenariat par une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027.

Cette enveloppe permettra, au travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles. En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER).

Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région.

Le département s'engage :

Le Département du Calvados s'engage à participer au dispositif Petites Villes de demain dans le cadre de ses différentes politiques d'aides aux territoires : un appui technique pourra être apporté en priorité aux collectivités retenues dans le cadre de Petites Villes de Demain par la mobilisation de Calvados Ingénierie, réseau des acteurs départementaux apportant du conseil de qualité aux collectivités en amont de leurs projets. Par ailleurs, le financement des opérations d'investissement, dès lors qu'elles sont éligibles, pourra se faire dans le cadre des modalités d'aides aux territoires en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de subvention et après approbation de la Commission permanente du Conseil départemental (APCR ou contrat de territoire). Pour renforcer son soutien aux Petites Villes de Demain, le Département s'engage à prendre en compte de manière ambitieuse les problématiques d'attractivité des centralités dans sa future politique territoriale 2022-2027.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à

- Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre :

- des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services au sein de l'EPCT :
 - Le Président de l'IVN, M Marc Andreu Sabater présidera le comité de projet
 - Les Maires des communes lauréates seront désignés comme Vice-président de ce comité de projet :
- | | |
|---|---|
| X | Mme Desquenes pour la commune de Condé en Normandie |
| X | M Ravenel pour la commune de Noues de Sienne |
| X | M Declomessnil pour la commune de Souleuvre en Bocage |
| X | M Brognart, pour la commune de Valdallière |

- Les Directeurs généraux des services de chaque collectivité seront intégrés au comité de projet et désigneront les techniciens référents en fonction des sujets traités :

- | | |
|---|--|
| X | Mme Espallargas, pour l'Intercom Vire au Noirreau |
| X | Mme Thomasse, pour la commune de Condé en Normandie |
| X | M Favrais pour la commune de Noues de Sienne |
| X | M Lecharpentier pour la commune de Souleuvre en Bocage |
| X | M Pavie, pour la commune de Valdallière |

- Les chefs de projet « Petites Villes de Demain » animent et coordonnent le comité de projet. Sous la responsabilité du DGS de l'IVN , les deux chefs de projet peuvent se partager la coordination par territoire géographique :

- | | |
|---|--|
| X | 1 chef de projet Condé en Normandie / Valdallière |
| X | 1 chef de projet Noues de Sienne / Souleuvre en Bocage |

- Un Comité de pilotage dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention et en annexe 1.

- Le suivi du projet par deux chefs de projet dédiés à 100 % au programme Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement des postes engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 2 « rôle et missions de référence des chefs de projet Petites villes de demain ») Les chefs de projet rendent notamment compte de leurs travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de pilotage et de l'équipe projet. [voir annexe 3 « annuaire »] :

- la répartition du plan de charge des chefs de projet entre les communes lauréates de l'EPCI sera effectuée en fonction des priorités définies par le comité de pilotage ;
- La mise en place d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT, organisant les instances de gouvernance, animant les comités techniques ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : (outils et indicateurs de suivi, tableaux de bord)
 - En renseignant les indicateurs de la consommation d'espace dans les évaluations du SCOT
 - En créant un tableau de bord propre au projet de requalification de chaque commune afin d'évaluer :
 - X Les performances du projet en matière d'habitat
 - X Les performances du projet en matière de commerces
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet
 - X En intégrant à chaque projet les objectifs du PCAET
 - X En suivant le tableau de bord de mise en œuvre du PCAET
 - X une grille de lecture transversale des projets Petites villes de demain sera élaborée afin de s'assurer de l'intégration de ces enjeux et objectifs
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :

Concernant le projet de revitalisation de la commune de Condé en Normandie, dont la phase d'initialisation est déjà réalisée :

Le projet de revitalisation du centre-ville nécessite l'implication des habitants d'autant que certaines actions vont impacter des lieux emblématiques de la ville (restructuration du bâtiment « Marché couvert », place du Marché...). Aussi la municipalité souhaite proposer une méthode collaborative qui permette non seulement de travailler le détail de la programmation de ce type de lieux, mais aussi de proposer un espace de communication et de diffusion des actions à venir pour le centre-ville tout entier.

Ainsi l'intervention d'un cabinet aura lieu en deux phases :

- 1) Immersion et définition des concepts programmatiques

L'objectif est d'approfondir les éléments d'analyse ressortis de l'étude sur le centre-bourg.

Le cabinet sera présent sur site durant deux jours afin de réaliser des ateliers collaboratifs faisant se rencontrer les acteurs de la vie locale : habitants, commerçants, passants, associations...

Il reste à affiner la forme que pourront prendre ces ateliers : world café, soirée thématique, visite de site...

De même la forme et la durée des installations seront précisées au fur et à mesure.

Le cabinet présente ensuite une note d'analyse :

- Une analyse fine des enjeux et besoins
- Une synthèse des invariants et des arbitrages nécessaires pour la suite de l'étude et une liste de mission et études complémentaires à lancer (sol, réseaux, structure...)
- Des éléments de faisabilité sous deux formes :

- des fiches programmes avec concept et test de faisabilité pour apprécier la capacité du site à répondre aux besoins et le coût associé,
- des fiches prototypes présentant les questions à approfondir et les installations possibles

Un livrable sera remis pour être diffusable aux élus et aux habitants.

- 1) Prototypage et rédaction du préprogramme

Un temps de préparation et de création de prototypes avec la municipalité sera organisé : imaginer les supports de réaction, les matériaux nécessaires, penser la mise en place des installations (chantier participatif, soirée avec projection, création de lieu éphémère...).

Avec ces installations imaginées, une nouvelle résidence de deux jours sera organisée avec l'ensemble de la population (habitants, commerçants, passants...).

Au retour, sera produit un pré-programme pour la maîtrise d'œuvre.

Pour les communes de Noues de Sienne, Souleuvre en Bocage et Valdallière dont la phase d'initialisation n'est pas achevée :

En phase d'initialisation, et afin de concevoir un projet urbain partagé par la population (population, bailleurs, investisseurs...), une démarche participative (questionnaires, présence sur le marché hebdomadaire, questionnaires en ligne...) a été ou sera mise en place pendant toute la durée de l'étude.

Ainsi, pour Noues de Sienne, le bureau d'étude a été présent lors des réunions publiques, a réalisé des enquêtes lors de marchés estivaux ...

Pour la mise en œuvre des actions, toutes les modalités de concertation du public pourront être utilisées (expositions, enquêtes, vidéos explicatives sur le site internet, réunions publiques...) en fonction du contexte sanitaire.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour réaliser chacune des 3 études devra mettre en œuvre un volet important de consultation des usagers (commerçants ; habitants) tout au long des étapes de définition du projet (cette capacité à organiser une telle consultation figurera ou a été précisée dans les critères de sélection).

Il s'agira d'intégrer dans la démarche de projet, les collectifs citoyens des territoires concernés et qui le souhaitent, à la réflexion (enjeux, pistes d'action, mise en œuvre) ...

- La communication des actions à chaque étape du projet :

L'intercom de la Vire au Noireau sera en charge d'une communication et d'une concertation des acteurs à l'échelle de son périmètre territorial. De plus, elle mettra à disposition sur son site internet un espace dédié à la communication de chacun des 4 projets de revitalisation des 4 territoires concernés. Des publications réservées se feront sur les réseaux sociaux de l'IVN. Elle s'assurera de la cohérence de la communication sur l'ensemble des projets, mais aussi que cette communication soit faite à chaque étape du projet.

Chaque collectivité, sur son site internet, publiera les actualités du projet de revitalisation, afin d'en informer sa population. Des articles dans les bulletins municipaux pourront être publiés afin de maximiser cette information.

Article 4 : Gouvernance

Une gouvernance du programme « Petites villes de demain » dans le Calvados est proposée à 2 niveaux comme suit.

Le comité stratégique (départemental)

Animé par le préfet du Calvados, pilote de l'ANCT et du programme « petites villes de demain », il regroupera l'ensemble des présidents des intercommunalités et des communes lauréates. Il se réunira à minima annuellement.

En présence de l'ensemble des partenaires et en particulier des représentants du département du Calvados et de la région Normandie, le comité stratégique veillera à fédérer les financements, mobiliser les moyens d'ingénierie, identifier les bonnes pratiques, etc.

Comité de pilotage (local)

L'EPCI, en lien avec les maires des communes lauréates institue un comité de pilotage pour suivre le projet « Petites villes de demain ».

Il est composé :

- du président de l'intercom de la Vire au Noireau,
- du maire de Condé en Normandie,
- du maire de Valdallière,
- du maire de Souleuvre en Bocage,
- du maire de Noues de Sienne,
- du Sous-préfet de Vire ou de son représentant,
- du président du Département du Calvados ou son représentant,
- du président de la Région Normandie ou son représentant,
- des représentants des partenaires.

Il est présidé par le Président de l'intercom et chaque maire de chaque commune lauréate PVD en sera un des quatre vice-président.

Il valide le projet de territoire, suit l'avancement et la mise en œuvre du dispositif et veille à l'aboutissement d'une convention ORT sur les villes lauréates. Il rend compte au comité stratégique.

Il est le garant de la cohérence globale du projet et des mutualisations nécessaires entre EPCI et communes lauréates. Il se réunit à minima semestriellement mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Le comité de pilotage aura le soutien de comités techniques prévus à l'échelle de chaque commune lauréate. Leur fonctionnement est détaillé en annexe 1.

La Communauté de communes copilote les dispositifs Action Cœur de Ville à Vire Normandie et l'ORT de Condé en Normandie. Ces conventions vont être promulguées en convention d'ORT multistades Vire-Condé Normandie. L'objectif est d'y intégrer les communes lauréates de l'appel à projets « petites villes de demain » au fur et à mesure de leur labellisation en opération de revitalisation territoriale.

Le rôle de chargé de mission PVD est détaillé en annexe 2.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 30 septembre 2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La présente convention prendra fin automatiquement à la signature de l'ensemble des conventions ORT des communes lauréates de l'EPCL.

Dans le cas présent, il existe déjà une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCL au moment de la signature de la présente convention : La convention ORT « **Action Cœur de Ville** » entre l'intercom Vire au Noireau, Vire Normandie et l'État, les collectivités PVD devront alors s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6 : État des lieux

6.1 Évolution et situation du territoire

6.1.1 Condé sur Noireau

Condé-sur-Noireau s'est développée d'une manière similaire à beaucoup de communes françaises, d'abord avec un centre tourné vers la Drunace et le Noireau, qui s'est constitué avant la révolution industrielle. La révolution industrielle consacrant le rail la ville se développe vers le sud où sont situées les industries, en lien avec la gare pour les marchandises et le fret. Le développement et l'étalement urbain s'est poursuivi durant les trente glorieuses au nord-ouest avec la zone industrielle mais aussi des lotissements et plus récemment la zone commerciale sur la route de Caen, au nord-est de la ville avec le déplacement d'Intermarché.

Aujourd'hui, le centre-bourg de Condé-sur-Noireau est composé en majorité d'immeubles d'habitations mais aussi de nombreux commerces. Les équipements publics se situent pour leur part plutôt en périphérie du centre-bourg ou sont plus éloignés.

Pour autant, la taille réduite de la commune permet au centre-bourg de côtoyer une mixité de fonctions : logements, équipements, industrie, commerces et parc. Cette mixité couplée à une réelle proximité constitue un véritable atout pour la commune.

Les enjeux par thématique sont donc :

- Logement
- Offre de services

- Végétal et espaces publics
- Image, comme sujet transversal.

6.1.2 Noyes de Siennne :

Noyes de Siennne est une commune nouvelle située à l'extrême sud-ouest du Calvados, de 4 465 habitants, composée de 10 des 18 communes de l'ancienne Intercom Séverine autour de la commune « centre » : Saint-Sever-Calvados (1 225 habitants).

A ce titre, c'est cette commune « centre » qui est repérée comme pôle d'équilibre au regard du Scot du Bocage, approuvé en 2013. Ce dernier a pour objectif de renforcer la vitalité démographique et urbaine. Elle fait partie de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau créée le 1er janvier 2017, qui rassemble 17 communes pour 48 674 habitants.

Noyes de Siennne se situe à 13 km à l'ouest de Vire et à 14 km à l'est de Villiedieu-les-Poëles. Son territoire est en grande partie occupée par la forêt de Saint-Sever, paysage du Bocage Virois, d'une superficie de 11 758 ha.

Elle se caractérise par :

- Une baisse et un vieillissement de la population
La part des personnes de 60 à 74 ans résidant sur la commune est supérieure à celle de la France (17% contre 15%). De plus, le pourcentage des personnes âgées de 75 ans et plus est nettement supérieur à la moyenne nationale (14% contre 9%).
- Une commune nouvelle dont la perte démographique s'explique par un solde naturel négatif :
A l'échelle de la nouvelle commune, la baisse démographique s'explique principalement par un solde migratoire négatif. En revanche, pour Saint-Sever-Calvados le solde migratoire était positif sur la même période 2009-2014 et la perte de population était due à une mortalité plus importante que les naissances.
- Des ménages à revenus modestes :
Malgré un bon taux d'activité, supérieur de 3 points à la moyenne régionale, la population de Noyes de Siennne et de sa zone de chalandise reste plus modeste qu'en moyenne en Normandie.
- Le logement individuel fortement représenté ;
- 98% du parc mobilier de la commune de Noyes de Siennne est composée de maisons composées de 4.4 pièces en moyenne. La vacance des logements est présente sur la commune, puisqu'elle représente 1.1% du parc mobilier.
- Une activité économique à conforter :
Le tissu commercial de Saint-Sever-Calvados reste assez dynamique mais présente plusieurs points de fragilité avec notamment un certain nombre de cellules commerciales vides. (10 cellules commerciales sur 33)
- L'aspect commercial :
La hausse de la vacance des logements engendre une perte d'attractivité commerciale. L'offre commerciale, bien que réduite, est diversifiée et bien répartie avec une offre en commerce de bouche bien développée (1 boucherie, 1 boulangerie, 1 restaurant ...). De plus le bourg de Saint Sever est doté d'une locomotive alimentaire (Carrefour Contact de 670 m²).
- Des équipements publics de qualité :
La commune dispose d'équipements publics dont un collège de 10 classes, une salle multi-activités et un pôle socio-culturel (Médiathèque, école de musique, France Services labellisé) récemment construits, un nouveau groupe scolaire en cours de construction, une piscine et un atelier relais qui appartient à l'Intercom et doit faire l'objet d'une extension,

- Le centre-bourg de Saint-Sever-Calvados :

Pour renforcer l'attractivité de son bourg et assoier sa centralité, la commune qui vient d'être labellisé « Village de caractère du Calvados » va insister sur l'aspect environnemental et préservé de son cadre de vie. Elle va travailler à la dynamisation de son bourg, à rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels.

6.1.3 Souleuvre en Bocage :

La commune nouvelle de Souleuvre en Bocage a été constituée par arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2015 suite à la décision des 20 conseils municipaux des communes qui adhéraient à l'ancienne communauté de communes de Bény-Bocage de se fédérer pour porter ensemble un développement cohérent du territoire à l'échelle des 8 800 habitants.

Fortes d'habitudes de travail en commun construites sur ce périmètre au travers de la Communauté de communes et plus antérieurement de syndicats préexistants, les communes historiques de Beaulieu, Bény-Bocage, Bures-les-Monts, Campeaux, Carville, Etouvy, La Ferrière-Harang, La Graverie, Mailloué, Mont-Berland, Montamy, Montchauvet, Le Reculey, Saint-Denis-Maisoncelles, Sainte-Marie-Laumont, Saint-Martin des Besaces, Saint-Martin-Don, Saint-Ouen des Besaces, Saint-Pierre-Tarentaine et Le Tourneur ont fait le choix de se fédérer pour créer une seule collectivité à l'échelle d'un territoire communal d'une superficie de 187,28 km².

Ceinturé par des axes routiers importants (A84 (et avant elle la RD675) sur la partie nord, RD577 sur la partie sud et RD674 sur la partie ouest), le territoire se situe à la confluence de plusieurs bassins d'emploi : Vire, Saint-Lô, Villiers-Bocage et Caen. Pour autant, le bassin d'emploi de Vire reste le pôle d'attractivité principal puisque 70% des déplacements domicile-travail se font vers Vire.

SI Bény-Bocage assure un rôle de centralité s'agissant notamment des équipements et services principaux, la commune dispose aussi de plusieurs autres pôles d'attractivité notamment La Graverie et Saint-Martin des Besaces.

Dans cette organisation du territoire, la commune déléguée de Bény-Bocage perd petit à petit de son attractivité. Mal desservi par les transports en commun et sans offre visant à favoriser la mobilité, le secteur n'est plus le plus recherché par les jeunes ménages. L'habitat du centre bourg est d'ailleurs de plus en plus occupé par des personnes vieillissantes qui cherchent à se rapprocher des commerces et de services sans que cet habitat soit toujours adapté pour les accueillir. Aucune offre alternative ne leur est actuellement proposée.

Le vieillissement de la population sur Bény-Bocage

Si sur le temps long, la commune déléguée de Bény-Bocage affiche une bonne progression de population (+12% entre 1999 et 2017), celle-ci est très ralentie depuis 2010. Le solde naturel sur la période 2010-2017 est systématiquement négatif et la proportion de personnes de plus de 60 ans ne cesse de progresser (30% en 1999, 31% en 2007, 33% en 2011).

En conséquence, les effectifs des enfants scolarisés sur le site scolaire de Bény-Bocage diminuent de façon continue depuis 2014 entraînant la fermeture d'une classe et laissant planer régulièrement le doute de la fermeture d'une classe supplémentaire. Dans cette configuration, le site scolaire fonctionnerait donc pour accueillir les enfants de la petite section au CM2 sur 4 classes entraînant un accueil en triple niveau sur certaines classes ce qui aurait des incidences négatives sur la qualité d'enseignement.

Par ricochet, conjuguée au faible dynamisme de la construction sur l'ensemble du territoire sur la dernière décennie, le Collège de secteur, localisé sur Bény-Bocage, qui accueille les enfants de l'ensemble du territoire communal exception faite du pôle La Graverie - Etouvy, s'en trouvera également impacté et verra ses effectifs diminuer dans les années à venir si la tendance se poursuit.

Cette tendance est en réalité la résultante de la progression de population observée dans les années 1980-1990. Ainsi, les nouvelles populations arrivées à cette période avec de jeunes enfants sont toujours présents sur le territoire mais leurs enfants ne sont plus en âge d'être scolarisés. On constate d'ailleurs que

plus de 56% de logements occupés le sont depuis plus de 10 ans. En l'absence d'une dynamique d'accueil de nouvelles populations, la commune déléguée de Béry-Bocage est aujourd'hui considérée comme un secteur à population vieillissante. Cette tendance est en contradiction avec ce qui s'observe sur les « petites » communes du territoire communal qui ont davantage profité de la dynamique de construction.

6.1.4 Valdallière :

La commune de Valdallière a été créée par arrêté préfectoral le 15 novembre 2015. Elle procède de la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Vassy et de ses 14 communes membres.

Cette commune rurale par excellence, situé dans le Bocage Virois, est limitrophe du département de l'Orne et a intégré la Communauté de Communes de la Vire au Noireau le 1er janvier 2017.

Une population en déclin... et vieillissante :

Depuis le recensement de 1990, le territoire de VALDALLIERE a connu une croissance démographique faible mais constante, progressant de 5 363 habitants à 6 060 en 2012. En 2017 cette croissance démographique marque le pas avec, pour la première fois en 25 ans, une évolution négative (-0,4 %) au regard du recensement précédent. Cette évolution négative s'explique par un affaiblissement du solde naturel mais surtout par un solde des entrées et des sorties pour la première fois négatif depuis 1999.

Cette décroissance démographique s'accompagne d'un vieillissement de la population. Ainsi, en l'espace d'un recensement, la part des 0-29 ans régresse de 1,8 points (de 35,1% à 33,3%) tandis que la part des 60 ans et plus gagne quant à elle 2,7 points (de 24,4% à 27,1%).

De manière beaucoup plus prosaïque, nous constatons ce phénomène de vieillissement de la population à travers des effectifs scolaires élémentaires et préélémentaires scolaires sur le territoire.

Entre 2012 et 2019, nos effectifs scolaires ont décliné de près de 90 enfants (de 671 élèves en 2012 à 589 élèves à la dernière rentrée scolaire).

Cette même décroissance de population scolaire est également constatée au niveau du collège.

Alors que la collectivité a entrepris depuis 2014 d'importants efforts afin de restructurer ses équipements scolaires (près de 10 millions d'euros investis depuis 2014), cette évolution est préoccupante et nous contraind à mettre en place des stratégies d'attractivité du territoire.

Une économie traditionnellement marquée par l'agriculture et l'artisanat

Située entre les bassins d'emplois de Vire, Condé en Normandie et Flers, la commune de Valdallière, offre 950 emplois à ses 2 516 actifs résidant dans la commune.

En l'espace de 2 recensements la commune a perdu près de 13% de ses emplois (1177 en 2007 contre 1019 en 2017).

La structure de l'emploi sur la commune est essentiellement caractérisée par une représentation importante du secteur agricole (27,8 % des emplois à VALDALLIERE contre 3,4% pour l'ensemble du département du Calvados).

A l'exception d'une entreprise importante de transport, la commune compte essentiellement de petites entreprises commerciales ou artisanales. En 2015 près de 80% des établissements recensés était constitué d'entreprises individuelles n'ayant aucun salarié.

Un habitat ancien peu adapté

Près du tiers des logements existant sur VALDALLIERE ont été construits avant 1919. A l'exception notable des bourgs des communes déléguées d'ESTRYR et CHENEDOLLE, l'habitat a été assez faiblement impacté par les destructions de la seconde guerre mondiale.

Le bourg de Vassy, épargné par les destructions est quant à lui un exemple typique d'un habitat inadapté tant aux personnes vieillissantes qu'aux jeunes ménages : un « bourg rue » structuré autour de la rue principale et composé de maisons contiguës et étroites sur 2 à 4 niveaux avec un jardin situé à l'arrière de la maison.

Cette inadaptation est à corrélée au phénomène de vacance importante (12% sur l'ensemble du territoire) particulièrement marquée dans le bourg de VASSY.

Des bourgs en perte de dynamisme

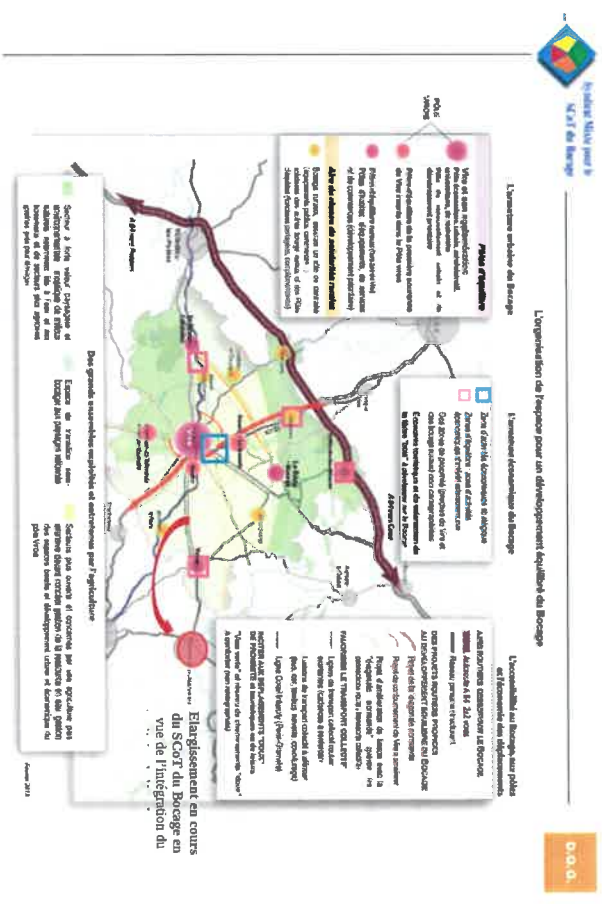
On constate depuis plusieurs années une déqualification importante des bourgs du territoire. Sur les 14 que compte la commune de VALDALLIERE, en dehors de VASSY, seuls 2 d'entre eux possèdent encore des commerces de proximité : MONTCHAMP et BERNIERES LE PATRY. En milieu rural la notion de service, rendue par le commerce de proximité est essentielle. Elle cristallise la vie de la communauté villageoise. Il est cependant illusoire de croire à un retour des commerces de proximité dans ces bourgs tels qu'on pouvait les connaître il y a 30 ans, Il est par contre indispensable de repenser la proximité en milieu rural en favorisant l'émergence d'initiatives locales et d'une gouvernance de territoire renforcée.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

a/Le SCOT : un document à l'échelle de l'IVN :

Pour consolider son aménagement urbain, l'intercom de la Vire au Noireau a décidé en 2018 de réviser son SCOT (le SCOT du Bocage) afin de l'étendre sur l'ensemble du territoire en intégrant l'ex-intercom du Pays de Condé et de la Drunance qui appartenait au SCOT de la Suisse Normande.



Le SCOT en cours de révision met en avant les constats suivants :

Entre 2012 et 2017, le territoire perd 1213 habitants, soit un taux de variation annuel moyen de la population de -0,5 % (contre + 0,2% à l'échelle du Calvados). Cette décroissance démographique s'explique par un rapport entre les naissances et les décès négatif (366 naissances en 2018 pour 522 décès) et le fait

que davantage de ménages quittent le territoire au regard des ménages venant s'y installer. Plusieurs incidences sont corrélées en matière d'attractivité :

Une perte d'actifs occupés induisant une tension sur le marché de l'emploi local et des difficultés de recrutement et de développement pour les entreprises. Dans le même temps, l'emploi s'est érodé au même rythme que la population: -0,6% par an en moyenne entre 2012 et 2017.

Une déprise du parc de logements (11,7% des logements sont vacants en 2017 sur l'IVN contre 6,9% à l'échelle du Calvados et 8,2% à l'échelle régionale). Au-delà de la masse de ces logements (environ 3000 en 2017), c'est le rythme de progression de la vacance qui est préoccupant : + 41% en 10 ans (entre 2007 et 2017).

Cette décroissance démographique peut donc aller de pair avec une perte de vitalité, d'autant qu'elle touche encore davantage le pôle principal de Vire ainsi que la commune historique de Condé-sur-Noireau. Le Plan « Action Cœur de Ville » sur Vire-Normandie comme l'étude de requalification du centre-ville sur Condé-en-Normandie constituent des stratégies pour revitaliser ces territoires.

Dans le même temps, le territoire vit des dynamiques paradoxales. Alors que la population est stable entre 2007 et 2012, et décroît entre 2012 et 2017, la transformation de terres agricoles, naturelles et forestières en espaces urbanisés est importante sur cette période (989 hectares entre 2009 et 2018). Si ces espaces ne sont pas nécessairement imperméabilisés, leur vocation agricole ou naturelle initiale ne peut plus être restituée. C'est essentiellement pour les besoins de l'habitat que de nouvelles parcelles ont été urbanisées (85% de la consommation d'espace). Il est donc indispensable de retrouver des centralités attractives, par leur offre de logement de qualité, mais aussi par une offre de commerces et de services diversifiée.

Face aux enjeux de revitalisation du territoire, les communes s'organisent et changent d'échelle de gouvernance en adoptant la possibilité introduite par la Loi Notre de créer des communes nouvelles. Entre 2016 et 2017, six communes nouvelles et l'intercommunalité de la Vire au Noireau sont créées. Le territoire intercommunal passe ainsi de 72 à 17 Communes, tout en intégrant 6 communes sur le secteur de Condé-en-Normandie, qui ne faisaient pas partie du SCoT du Bocage : Terres de Druance, Condé-en-Normandie, Périgny, La Vilette, Pontécoulant et Saint-Denis-du-Méré.

Si à l'échelle de l'ancienne intercommunalité, le SCoT du bocage approuvé en 2013, inscrivait un projet commun et des ambitions en matière de développement et d'économie foncière, la jeune intercommunalité créée en 2017 consolide petit à petit son projet sur un nouveau territoire.

C'est à ce titre que l'intercom de la Vire au Noireau coordonne les candidatures afin de mettre en œuvre une politique d'aménagement harmonieuse et cohérente en lien avec son SCoT.

Le PCAET

De même, Le Plan Climat, autrement appelé Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'intercom de la Vire au Noireau a été approuvé le 30 janvier 2020 par le Conseil Communautaire.

Adopté pour une durée de 6 ans, le Plan Climat est un plan d'actions regroupant 36 actions, 136 sous actions en fonction de 9 axes stratégiques.

Il définit une stratégie pour atteindre des objectifs d'efficacité énergétique. Il s'applique au périmètre de l'IVN et définit des enjeux thématiques :

Les différentes thématiques abordées dans le diagnostic sont classées par le comité technique par ordre de priorité de 1 à 3. Ce classement tient compte, d'une part, de l'importance de l'enjeu au regard du diagnostic et des objectifs chiffrés qui ont été fixés, et d'autre part, de la capacité de l'intercom à agir dans ce domaine, que soit directement (en matière d'ouvrage), ou en mobilisant des partenaires.

Les thématiques considérées comme prioritaires sont classées au rang 1. Les thématiques les moins prioritaires sont classées au rang 3.



9 axes stratégiques sont formulés, en lien avec les objectifs chiffrés du PCAET et le classement des enjeux par thématique. Ils intègrent ainsi les thématiques des rangs de priorité 1 et 2. Ces axes sont guidés par une idée maîtresse.

Les actions interviennent sur diverses thématiques : la planification, l'aménagement, les déchets, l'habitat, les bâtiments publics, les réseaux publics, la mobilité, les entreprises, l'agriculture et l'environnement.

La concrétisation de ces actions a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 17% d'ici à 2050.

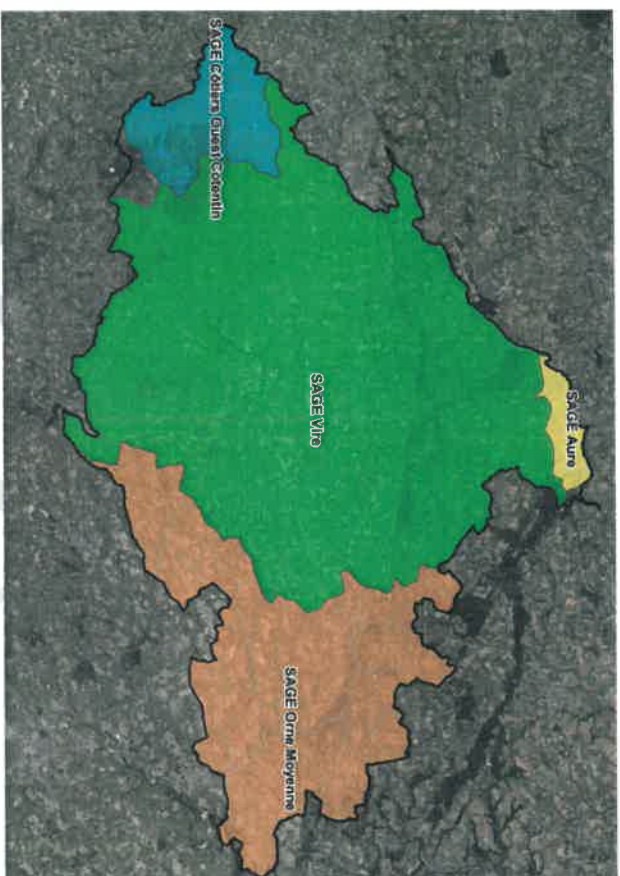
Ainsi ce dernier précise dans son programme l'action suivante :

| R3.2 Réhabiliter les centres-bourgs et pôles urbains | | |
|--|---|-------------------------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC |
| communes | Eurl, Région, Maison de l'architecture, DRAC, EPFN, CAUE, Conseil départemental, ADEME, Intercom, Caisse des Dépôts, groupe action logement, ANAH | 2019/2020 |
| | indicateurs | Objectifs |
| <p>Défini de l'action, prévisions :</p> <p>Cette mesure consiste à rendre plus attractifs les bourgs et pôles urbains. Cela passe par l'amélioration du bâti. La construction de nouveaux logements au cœur de la ville, ou la réhabilitation des logements vacants ou vieillissants contribue à sa densification et évite l'étalement urbain sur les terres agricoles, en périphérie. Les logements sont à proximité des services, ce qui permet d'accueillir de nouvelles populations tout en limitant l'accroissement des besoins de mobilité.</p> <p>Mais cela consiste aussi à repenser le fonctionnement du bourg dans sa globalité (services, commerces, modes de déplacements et circulation...)</p> <p>Des actions sont menées (et doivent se poursuivre) par exemple sur Condé-en-Normandie, Vire Normandis avec le programme Centre - Action cœur de ville *, Valaillière, Noies de Siemie...</p> | | |

Le PCAET conforte aussi des actions déjà mise en place en matière de réhabilitation de l'habitat et notamment celles inscrites à la Convention ORT

Les SAGE sur le territoire de l'IVN :

4 SAGE couvrent une grande partie du territoire intercommunal.



Le SAGE de la Vire a été approuvé en 2019. Une grande partie des communes de l'ouest du territoire est concernée par le SAGE de la Vire, et notamment les communes de Souleuvre en Bocage et Noies de Siemie. Ce document est plus large que le périmètre de l'IVN.

Ainsi ces territoires sont concernés par des projets de restauration de cours d'eau mise en œuvre sur des programmes pluriannuels.

b/ Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux :

La synthèse des documents d'urbanisme laissent voir les perspectives de chaque territoire en matière de création de logement et d'extension de zone d'activité économiques :

| Commune Nouvelle | Document d'urbanisme concerné | Date du PLU | Objectifs de création de logement d'ici à 2020 | Objectifs de création de logement d'ici à 2030 | Surfaces des zones 1AU à vocation d'habitat | Surfaces des zones 2AU à vocation d'habitat | Surfaces des zones d'activité en extensions |
|------------------|-------------------------------|-------------|--|--|---|---|---|
| | | | | | | | |

| | PLU approuvé Saint Sever | Approuvé le 9/10/2010 | 90 à 100 logements dont 55 logements dans le bourg | 5,7 ha | 5,5 ha | 3,2ha |
|----------------------------|--|--|--|----------|---------|----------|
| Noues de Sienne | PLU du Pole de proximité de Saint Sever en cours d'élaboration | En cours de réalisation / PADD débattu | 262 logements | 9,8ha | | |
| Valdallière | PLU de Vassy | Approuvé en 2013 | 109 logements | 5 ha | 5,4 ha | / |
| Condé en Normandie | PLU de Condé sur Noireau | Approuvé en 2011 | 250 à 300 logements | 39,4ha | 17ha | 43,1 ha |
| Souleuvre en Bocage | | | 759 logements | 29,27 ha | 3,45 ha | 11,68 ha |

Chaque territoire a un historique en matière d'urbanisme :

Condé en Normandie est couverte pour partie par des documents à l'échelle de plusieurs de ses communes historiques :

- Condé sur Noireau , centre historique de Condé en Normandie est couverte par un PLU depuis 2006, révisé en 2011, modifié en 2014 et 2020.
- Saint Germain du Croult , s'est dotée d'un PLU le 14/11/2019
- Les communes de Lenault et de Proussy, deux communes historiques rurales de Condé en Normandie sont en cours de modification de leur PLU respectif

Noues de Sienne participe activement à l'élaboration du PLU du pôle de proximité de Saint Sever.
Les axes du PADD du PLU du Pole de Proximité de Saint Sever

AME 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l'environnement

- a) Visibiliser les paysages remarquables de diversifié par les territoires ;
- b) Préserver la biodiversité en intégrant une trame verte et bleue fonctionnelle ;
- c) Favoriser la préservation et la valorisation des sites naturels ;
- d) Conserver et valoriser les sites naturels ;
- e) Optimiser le foncier agricole et forestier dans l'échelle communale.

AME 2 : Affirmer une identité territoriale pour un cadre de vie de proximité

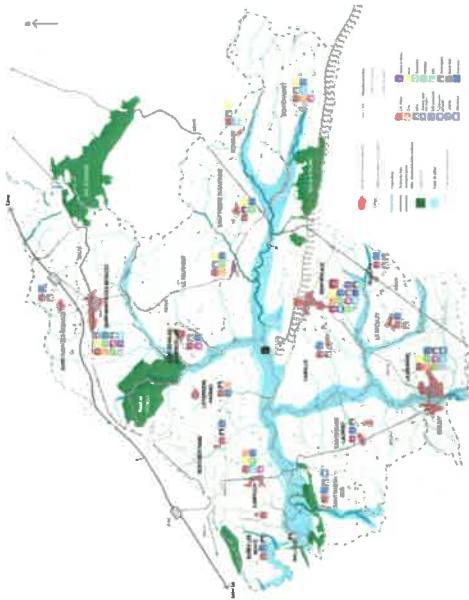
- a) Renforcer de façon conjuguée un maillage urbain et rural de type « village » par l'insertion des territoires ;
- b) Favoriser une plus grande diversification de l'offre de services et de commerces de proximité ;
- c) Renforcer et développer la structuration des villages agricoles ;
- d) Renforcer l'économie et la structuration des villages de services (écoles, agriculture, énergie, ...)
- e) Créer un cadre de vie attractif pour les habitants et favoriser la mobilité ;
- f) Développer l'offre touristique des territoires en lien avec les particularités territoriales.

AME 3 : Maintenir et renforcer l'attractivité économique en s'appuyant sur les atouts locaux

- a) Assurer un développement de l'emploi local et la résilience des territoires ;
- b) Favoriser l'innovation et le développement des territoires ;
- c) Renforcer et développer la structuration des villages agricoles ;
- d) Renforcer l'économie et la structuration des villages de services (écoles, agriculture, énergie, ...)
- e) Créer un cadre de vie attractif pour les habitants et favoriser la mobilité ;
- f) Développer l'offre touristique des territoires en lien avec les particularités territoriales.

Ce PLU devrait aboutir pour la fin 2021

Souleuvre en Bocage sera doté d'un PLU à l'échelle de son périmètre de commune nouvelle courant 2021.



Enfin Valdallière gère son

développement territorial sur la base des documents suivants :

- La commune historique de Vassy est dotée d'un PLU depuis 2013
- La commune historique de Viessoix est dotée d'un PLU depuis 2017
- Les communes de Bury, Montchamps, Saint Charles de Percy sont dotées de Cartes communales

La volonté des élus serait de pouvoir réaliser dans le cadre de Condé en Normandie et Valdallière des PLU ou PLU dits « de secteur ».

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

[Préciser, pour chaque commune, les dispositifs contractuels territoriaux en cours (contrat de ruralité, contrat de transition écologique, charte PNR, contrat de bassin, agenda 21 local, dispositifs liés au plan de relance...)]

A partir de 2017, une nouvelle politique de contractualisation a été mise en place par les différents partenaires financiers : Etat, Région et Département. Afin de s'inscrire dans cette démarche, l'intercom de la Vire au Noireau a travaillé sur la construction de son projet de territoire. Par la suite, plusieurs contrats ont été signés :

- Contrat de ruralité avec l'Etat, signé le 20 décembre 2017 et achevé le 31 décembre 2020. L'intercom de la Vire au Noireau travaille actuellement, avec ses communes membres et les services de l'Etat, à l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- Contrat de territoire avec la Région Normandie, signé le 20 juillet 2018.
- Contrat de territoire avec le Département de Calvados, signé le 27 mars 2018.

Les trois contrats regroupent des projets intercommunaux et communaux.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

[Préciser, pour chaque commune, les projets urbains, les dispositifs contractuels (PNPNRU, OPAH, AMI...), les études en cours notamment en vue de la mise en œuvre d'une OPAH RU ou de la valorisation du patrimoine, la programmation d'opérations nouvelles, la réalisation d'opérations en cours, la livraison d'opérations récentes etc]

• Le Projet Alimentaire Territorial de l'intercom de la Vire au Noireau « Allions au plus court ! Mangerons local ! » :

L'intercom de la Vire au Noireau a lancé, début 2020, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, un Projet Alimentaire Territorial. Ce projet est financé par la Région Normandie et le FEADER (Fonds Européen de Développement de l'Économie Rurale). Il est également lauréat de l'édition 2018 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Économie circulaire en Normandie », lancé par le Comité Régional de l'Économie Circulaire.

• Les différents dispositifs Habitat menés par l'IVN :

- Une OPAH sur le territoire de l'ex intercom de Condé - S'est terminée le 20/11/2020 (Animasolha) - Continuité avec des journées d'animation du territoire sur l'année 2021
- Un dispositif Habiter Mieux sur l'ex intercom Severine (Animateur : CDHAT) prolongée jusqu'au 31/12/2021
- Des permanences « Renovation Énergétique » sur tout le territoire, (animateur : Biomasse Energie) / 3 Journées de permanences par mois (Service d'Aide à la Renovation Énergétique)

L'intercom a pour objectif de monter son propre service d'Aide à la Renovation Énergétique dès 2022, et doit étudier cette possibilité dans cet optique.

Le bilan des dispositifs « Habitat » de l'IVN sont les suivants :

OPAH 2018-2020 sur le Pôle de Condé :

Pour les propriétaires Occupants (1701km²)

- 857 449 € de travaux générés sur le pôle de condé sur la période
- 617 258 € d'aides accordés (dont 514 880€ de subvention soit 60% des travaux générés)

(dont 21 840€ par l'IVN)

Pour les Propriétaires Bailleurs (171km²) :

- 303 106 € de travaux générés
- 146 574 € d'aides accordées et sollicitées (dont 16 500€ par l'IVN)
- 48 % des travaux financés

Habiter Mieux 2020 (1 an) sur le Pôle de proximité de Saint Sever

- Environ 350 000€ Travaux sur 12 dossiers
- Environ 111 000€ Aide (ANAH - Etat et 3 000€ Aide UIVN)
- Accompanement Aide Action Logement pour environ 88 000€ Aide accordé sur 6 dossiers.

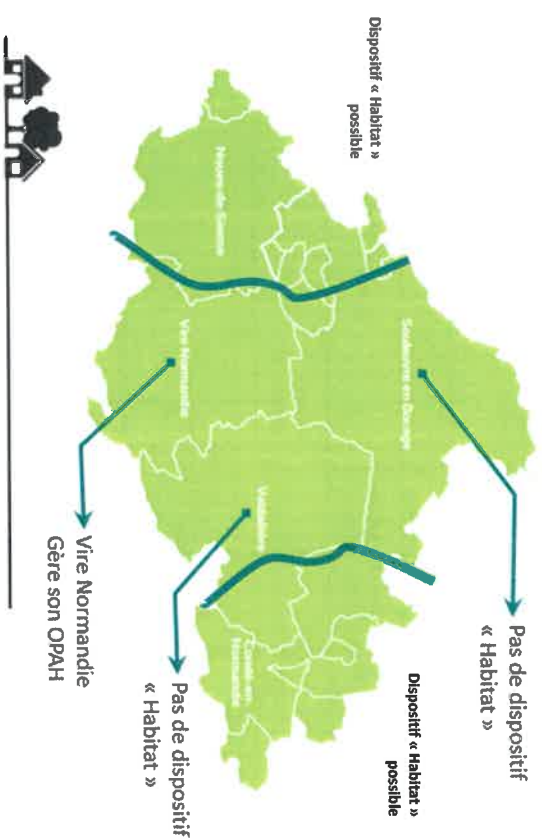
Une étude d'élargissement de la compétence « Habitat » sur l'ensemble du périmètre de l'IVN est en cours d'étude. Et c'est de cette prise de compétence que l'intercom de la Vire au Noireau pourra lancer une étude de préfiguration d'une OPAH / OPAH RU. Plusieurs scénarios sont envisagés selon la prise de compétence :

- Réaliser une étude de préfiguration sur les territoires sur lesquels l'IVN a la compétence, puis en fonction de ce diagnostic, lancer une OPAH-RU sur les cœurs de ville/bourg et une OPAH simple sur le reste des territoires concernés.

- Réaliser une étude de préfiguration à l'échelle de l'ensemble de l'IVN (en dehors de Vire Normandie) puis mettre en place un dispositif d'habitat cohérent sur ce territoire concerné.

En effet, la Ville de Vire Normandie gère actuellement son OPAH RU, un POPAC ainsi qu'une étude participative sur les copropriétés fragiles.

La Compétence actuelle au sein des communes



En Matière de Patrimoine et de proximité des citoyens, il existe sur les territoires des actions déjà opérationnelles (dites mures)

- **Village de Caractère : Noyes de Siemie**
Concernant Noyes de Siemie, afin de renforcer l'attractivité de son bourg et assoir sa centralité, la commune qui vient d'être labellisé « **Village de caractère du Calvados** » va insister sur l'aspect environnemental et préservé de son cadre de vie.
Elle va travailler à la dynamisation de son bourg, à rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels.

Ce projet est en cours de réflexion pour intégrer la démarche « Petites Villes de Demain ».

- **La Labellisation « France Service »**
Chaque territoire a mis en place un guichet unique de renseignement aux habitants en « Maison des Services ». La labellisation est réalisée pour 3 des 4 communes lauréates :
 - Condé en Normandie, Noyes de Siemie et Valdallière sont déjà labellisées
 - Souleuvre en bocage est en cours de labellisation

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation 2021-2027

Comme vu dans le portrait de territoire, 3 des 4 communes candidates forment les pôles d'équilibre du SCoT du Bocage et Condé en Normandie va intégrer le SCoT en tant que pôle urbain. A ce titre, la **revitalisation de ces 4 communes est indispensable au maintien de l'équilibre du territoire.**

La Convention « ORT »

L'intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie sont cosignataires d'une convention d'opération revitalisation territoriale. Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a autorisé M le Président à signer la convention dite 'Action Cœur de ville'. Cette convention socle va évoluer vers une ORT Multi-site. L'avenant pour inclure certaines communes (Condé-en-Normandie et Noyes de Siennes) est d'ores et déjà en cours de rédaction.

L'intercom en partenariat avec ses communes-membres travaille sur de nombreuses thématiques déclinées en plan d'actions pour favoriser les transitions du territoire communautaire comme :

| Thématiques | Objectifs | Pistes d'action |
|-----------------------|---|--|
| Mobilité au quotidien | Faciliter l'accès matériel à l'emploi | - Accompagner les étudiants, demandeurs d'emplois, actifs et les entreprises dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité durable pour les trajets domicile /travail - Élargir l'expérimentation du service de covoiturage régional au territoire de l'intercom de la Vire au Noireau - Aide à la mise en place d'une antenne CNAM |
| Formation | Favoriser la formation initiale et continue en proximité | - Aide à la mise en place d'un plan de programmation des emplois et des compétences l'échelle de l'IVN |
| Environnement | Renforcer la sobriété foncière Réduire la dépendance énergétique des entreprises Réduire la production de déchets | - Renforcer l'aide à la reconversion des friches y compris commerciales. - Accompagner la transition énergétique des entreprises - Favoriser le développement de solutions collectives de valorisation dans le cadre d'une démarche d'Écologie Industrielle et territoriale |
| Proximité | Fixer l'activité au plus des territoires | - Création de tiers lieux d'activités (espaces de télétravail ruraux) - Renforcer la consommation en local via le développement du numérique (création d'une marketplace) - Création d'un projet alimentaire territorial PAT avec valorisation des circuits courts |

Ces pistes de réflexion et de travail vont amener la communauté de communes à revoir ses compétences en termes statutaires :

-La prise de **compétence communautaire « Mobilité »** est à l'étude en partenariat avec la Région Normandie et permettra mieux comprendre et maîtriser les déplacements sur le territoire. Une réflexion est menée à différents niveaux, d'une part au niveau économique avec des actions menées par notre intercom labellisée « Territoire d'Industries ». Nous sommes lauréats de l'appel à projet, baptisé « *Mobi Pro* », visant à accompagner un groupe d'une quinzaine d'entreprises volontaires dans la recherche de solutions individuelles et/ou collectives destinées à faciliter les déplacements domicile-travail de leurs salariés.

L'élargissement de la compétence Habitat : après un exercice de la compétence de manière territorialisée (ex pays de Condé /et ex intercom de st Sever) en matière d'OPAH, la réflexion se porte sur l'élargissement de la compétence à l'ensemble du territoire ainsi que sur la création d'un service commun HABITAT. Projets également d'OPAH RU sur le territoire de Condé en Normandie...

La formation est au cœur des réflexions également afin de répondre aux besoins économiques (via le campus connecté / antenne CNAM).

Un **travail conjoint** avec les communes est mené en matière de **compétence partagée « commerce »** (foncière commerciale, market place ...) - l'observatoire du commerce communautaire permet de situer et mesurer la vacance commerciale sur chacune des communes. A titre d'illustrations, nous pouvons apporter à notre candidature les chiffres suivants sur la vacance commerciale 2019, les taux de vacance de chaque centre-ville/centre bourg des 5 pôles de proximité de l'IVN :

- 1-Condé en Normandie : 14% (16 cellules vacantes)
- 2-Vassy : 19% (5 cellules vacantes)
- 3-Saint Sever Calvados : 16% (5 cellules vacantes)

4-Souleuvre en Bocage : 6% (2 cellules vacantes) dont Saint Martin des Besaces : 1.7% (2 cellules vacantes).

Le projet de Relais d'Entreprise au sein de l'IVN, une réflexion en cours :

Après avoir fait l'objet de fortes réticences de la part des employeurs, le télétravail s'est considérablement développé depuis mars 2020.

Or, si 25 % des salariés français télé-travaillent et que le « gisement » des fonctions télé-travaillables s'élève à 40 % des emplois, seulement ¼ des télé-travailleurs dispose d'un espace approprié pour travailler.

Pour répondre aux attentes des télétravailleurs, les grandes agglomérations ont développé, depuis plusieurs années déjà, des espaces de co-working. Il s'agit d'une offre de bureaux individuels meublés, connectés à Internet haut débit dédiés au télétravail.

En secteur rural, la crise sanitaire a profondément remanié la perception du public vis-à-vis des petites villes et des bourgs. Dans ce contexte nouveau, l'installation d'espaces de co-working peut constituer un levier participant au dynamisme des communes de notre intercommunalité, en particulier de celles labellisées, en décembre dernier, « Petites Villes de Demain » :

- Condé en Normandie,
- Noues de Siernne,
- Souleuvre en Bocage,
- Valdallière.

Ce type de tiers-lieu dédié au télétravail :

- Propose une alternative aux déplacements pendulaires domicile-travail et aux coûts de transport qui y sont liés ainsi qu'au travail à domicile,
- Participe au maintien d'une population active en centre-bourg, voire attire de nouveaux habitants en capacité de télé-travailler,
- Génère davantage de consommation de proximité et soutient ainsi l'économie résidentielle.
- Constitue un outil d'attractivité pour les entreprises de notre territoire confrontées à une mobilité croissante de leur personnel,
- Contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, axe majeur du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Afin d'apprécier si la création d'une telle offre de services au sein de tout ou partie de nos Petites Villes de Demain est envisageable, il est nécessaire de réaliser une étude d'opportunité permettant, à l'échelle de chaque commune nouvelle potentiellement concernée, d'appréhender :

- L'importance du « gisement » d'actifs intéressés,
- Les lieux qui, en cœur de bourg ou de ville, pourraient accueillir ce service,
- Les coûts d'aménagement, de fonctionnement de ces espaces de co-working ainsi que leurs modalités de gestion.

La mise en Place d'un Service d'Aide à la Renovation Energétique :

L'intercom envisage la mise en place en interne d'un service d'aide à la rénovation énergétique en interne, afin de porter l'espace conseil « Faire » comme un service aux habitants de son territoire et ce afin de mobiliser les aides de rénovation d'habitat et améliorer l'attractivité de son parc de logement privé.

6-3.1 Concernant Condé en Normandie

Faisant état d'une déperdition commerciale, la commune de Condé-en-Normandie a décidé de mener une action interventionniste sur son Centre-bourg. Le commerce n'étant pas un sujet isolé mais bien en lien avec l'attractivité résidentielle, la qualité du cadre de vie, le dynamisme économique du secteur, la réflexion s'est portée sur tous les éléments qui composent la ville et plus précisément le centre-bourg.

En matière d'habitat :

Les principaux enjeux : Redonner de l'attractivité aux logements de la reconstruction en centre-bourg et aux logements d'avant-guerre, en les rénovant mais aussi en les adaptant aux modes de vie actuels. Proposer une offre de logements neufs pour ne pas accroître la baisse de population.

Les mesures et actions /études déjà conduites : Mise en place d'une OPAH sur l'ensemble de la commune nouvelle non ciblée sur le Centre-bourg.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Concentrer les moyens dédiés à l'amélioration de l'habitat sur un ou plusieurs secteurs clés. Assurer une veille sur les copropriétés et le logement privé en général pour éviter que cela ne devienne un problème public à l'avenir. La question des cœurs d'îlots privés dégradés devra également être traitée.

En matière de commerces :

Les principaux enjeux : Maintenir et dynamiser l'activité commerciale sédentaire et non sédentaire. Freiner l'évasion commerciale vers les Centre-bourgs proches.

Les mesures et actions/études déjà conduites : embauche d'un manager du commerce et ouverture d'un Office du Commerce et de l'Artisanat (sous le même toit que l'OT) sont les premières actions fortes réalisées.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Renforcer le dynamisme commercial, en offrant davantage des services et de diversité afin de consolider les habitudes d'achat des habitants et des clientèles de passage sur le Centre-bourg. Renforcer l'attractivité des points de vente et préparer les transmissions pour éviter la vacance et la paupérisation de l'offre.

En matière d'offre de services et d'équipements : La ville de Condé en Normandie est dotée de nombreux équipements, un parc à proximité immédiate du Centre-bourg, un pôle sport avec un centre-aquatique également à proximité. La ville possède deux équipements culturels majeurs : le cinéma le Royal et l'Atelier (médiathèque et musée). Elle possède plusieurs salles associatives ou des fêtes dont le marché couvert qu'il convient aujourd'hui de rénover dans le cadre du projet de centre-bourg. Une école répartie sur deux sites, un collège et un lycée constitue l'offre d'équipements éducatifs.

Les principaux enjeux : L'offre de services de santé est adéquate mais fragile, il convient donc de la maintenir en place en stabilisant les praticiens. L'offre d'équipement de Condé est très importante, elle peut même être perçue comme surabondante au vu de la taille de la commune et de ses moyens. Seul la crèche et le centre de loisirs sont aujourd'hui trop petits. La question de la conservation d'une offre aussi importante se pose au regard du coût du maintien en fonctionnement.

Les mesures et actions/études déjà conduites : Une rénovation du gymnase Gossart, la constitution d'une maison des services publics.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Renover ses équipements et les mettre aux normes. Avoir une approche prospective pour planifier l'entretien des équipements, leur rationalisation, et évaluer la capacité de la ville d'assurer un bon niveau de service public tout en optimisant son patrimoine immobilier.

En matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :

Les principaux enjeux : Structurer une nouvelle identité urbaine autour de la trame verte et bleue de la Drunace et du Noireau, avec des parcours doux et une végétalisation des espaces publics et du stationnement. Créer un marqueur

« paysage de Condé » en travaillant sur plusieurs aspects (mise en valeur entrées de ville, végétalisation et perméabilisation des espaces publics, création de jardins partagés, mise en place d'un plan de signalétique unitaire)

Les mesures et actions/études déjà conduites Un parc municipal qualitatif mais peu connecté avec le Centre-bourg et peu visible (entrée cachée). Un projet de renaturation de la Druance en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Ce qu'il reste à faire en priorité travailler le grand potentiel écologique inexploité de la ville à l'échelle communale mais aussi intra-communale et départementale. Mettre en valeur les espaces publics de la ville avec un travail sur le végétal et la qualité urbaine et paysagère. Mettre en réseau les multiples atouts du territoire pour favoriser les liens et l'impact dans la dynamique urbaine (commerce, tourisme, marché immobilier, attractivité générale de la ville)

En matière de mobilités

Les principaux enjeux : Le territoire est aujourd'hui essentiellement tourné vers la voiture individuelle. Il ne possède aucune desserte ferroviaire, seule une ligne de bus dessert la commune permettant de se rendre à Caen et Flers avec 6 allers-retours par jour. Le développement de mobilités durables et douces est aujourd'hui le principal enjeu.

Les mesures et actions/études déjà conduites : Un bus offrant une ligne avec arrêt à la demande avait été mise en place mais son coût et le service fourni n'a pas donné satisfaction.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Les espaces publics doivent permettre d'apaiser la circulation pour donner plus de place aux mobilités douces. L'usage du vélo et de la marche à pied doit être privilégié. L'aménagement qualitatif des parcours est un élément central pour « rapprocher » les espaces de destination.

Le plan d'actions détaillé a été joint au dossier de candidature de Condé en Normandie.

6.3.2 Concernant Noues de Sienne

Le projet consiste à la dynamisation et revitalisation du bourg de Saint-Sever.

Ainsi, pour renforcer l'attractivité de son bourg et assoir sa centralité, la commune qui vient d'être labellisé « Village de caractère du Calvados » va insister sur l'aspect environnemental et préservé de son cadre de vie.

Afin de rendre l'habitat, les commerces du centre-bourg attractifs, elle va travailler à la mise à niveau de son parc immobilier par la reconquête des commerces et logements vacants notamment ainsi qu'à l'implantation d'équipements structurants, via des opérations de curetage d'îlots.

Elle attachera une attention particulière à créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels.

Parallèlement, la commune va également attacher une importance forte à :

- la sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité du bourg, en redonnant la place aux piétons et aux vélos, en favorisant les liaisons douces et en améliorant les cheminements entre les différents espaces (habitat, commerces, équipements, services, naturels, touristiques, patrimoniaux...) et vers la forêt ;
- l'embellissement du bourg via des aménagements paysagers et l'amélioration de la signalétique et des enseignes et vitrines commerciales,
- la réaffectation cohérente de certains locaux (école, anciens commerces...),

6.3.3 Concernant Souleuvre en Bocage :

La commune déléguée de Bény-Bocage possède de nombreux atouts qui mériteraient d'être valorisés s'agissant notamment du patrimoine naturel et architectural. Quelques réflexions doivent notamment être menées sur la vocation du plan d'eau situé à l'extérieur du bourg et son rattachement au bourg

29

(aménagement ou valorisation de voies douces raccordant le bourg au site) ainsi que sur le devenir de plusieurs bâtiments (fermeture de la maison de retraite privée en 2022, devenir du presbytère...). Le patrimoine du centre bourg constitué de constructions anciennes mais de bonne qualité architecturale, représente pour la plupart ce qu'il est désormais coutume d'appeler des « passoires thermiques ». Aucun programme collectif du type « amélioration programée de l'habitat » n'a été engagée sur le territoire communal depuis 2001. La mise en place d'un tel programme d'animations pourrait permettre d'enclencher une dynamique sur cette problématique.

L'aménagement des espaces publics extérieurs du bourg doit également être étudiée et travaillée afin de mieux définir les usages de chacun de ces espaces (stationnement, circulation routière, piétonne, lieux de rencontres et d'échanges pour la population voire lieux d'animation...) de façon à sécuriser, redynamiser et agrémenter les cheminements vers l'hyper centre bourg pour améliorer l'attractivité du bourg.

Des objectifs ambitieux en terme d'accueil de nouvelles populations ont d'ailleurs été fixés dans le cadre des travaux sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. D'importants espaces en extension urbaine y sont notamment inscrits pour renforcer et étoffer le bourg ce qui renforce d'autant plus le besoin d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement global du bourg, l'articulation des différents secteurs entre eux et la définition des usages des espaces publics.

Il s'agit là des grandes orientations de l'équipe municipale qui vient d'être installée ; orientations qui devront être précisées et se décliner tout au long du mandat.

6.3.4 Concernant Valdallière

Le projet de revitalisation de la commune de VALDALLIERE se décline selon 2 axes complémentaires :

- La réhabilitation du bourg de VASSY afin d'en renforcer l'attractivité.
 - o Une opération d'aménagement des espaces publics avec une prise en compte des utilisateurs et des usages.
 - o L'acquisition d'une friche commerciale en plein centre bourg de VASSY
 - La valorisation et la dynamisation du patrimoine communal par la densification des usages : mise en place d'une programmation active des locaux communaux.
- Ces 2 axes correspondent à deux échelles d'actions complémentaires et indissociables sur cette nouvelle échelle de territoire qu'est la commune nouvelle (158 km² l) :
- la centralité que représente le bourg de VASSY avec sa dynamique de services et de commerces qu'il est urgent de conforter.
 - Le territoire diffus représenté par les 13 autres bourgs des communes déléguées dont la vacance des locaux communaux est une opportunité à la co-construction de projets favorisant une implication accrue des habitants.

LA REHABILITATION DU BOURG DE VASSY : (Voir ANNEXE E-1 : Valdallière - plan périmètre études et travaux)

- L'opération d'aménagement des espaces publics :

L'objet de cet aménagement est de réinterpréter les espaces publics afin qu'ils soient facteur d'attractivité notamment en ce qui concerne la dynamique commerciale.

- Favoriser le flux piétonnier et l'accès aux commerces et services tout en le sécurisant

30

- Favoriser la circulation douce
- Favoriser le ralentissement du flux automobile
- Favoriser la végétalisation des espaces tant pour le caractère paysager du projet que pour une gestion intelligente des eaux de ruissellement.

Le CAUE du Calvados nous accompagne dans cette réflexion engagée en 2018. L'objectif est de réaliser la phase étude en 2021 pour un lancement des travaux en 2022

L'acquisition et la requalification d'une friche commerciale (ex Shop)

Depuis plus de dix ans cette friche de 400 m² trône dans le centre du bourg de VASSY. De par sa position centrale dans le bourg et de par sa surface exceptionnelle, cet espace doit faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'une opportunité qui peut répondre au besoin croissant d'espace de co-working dans le bourg de VASSY mais également de mise à disposition de cellules commerciales afin de redynamiser le bourg.

LA VALORISATION ET LA DYNAMISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL PAR LA DENSIFICATION

DES USAGES :

(Voir ANNEXE E-2 : *Validatière étude action sur le devenir des maisons communes de VALDALLIERE*)
La naissance de la commune nouvelle en janvier 2016 (la fusion d'une communauté de communes et de 14 communes historiques) a posé la nécessité de formuler un projet commun afin de faire « commune ensemble » sur le très large territoire qu'est la commune nouvelle de VALDALLIERE.

La définition d'un projet commun pose une première question : « le comment faire ? »

Cette question renvoie évidemment au problème de la gouvernance. Sur un total de 140 élus que comptait notre territoire sur le précédent mandat, la commune n'en compte plus que 57 actuellement et 29 au prochain mandat. Il nous faut donc définir une nouvelle gouvernance attentive à l'hyper local et affirmant la nécessité du dialogue.

La seconde question auquel doit répondre le projet commun, c'est le « quoi faire ? » :

Les 14 communes associées disposent toutes de lieux communaux (dont les 14 bâtiments des mairies historiques) dont la question du devenir au sein de la commune nouvelle est une véritable opportunité concrète pour expérimenter de nouveaux usages dans le cadre d'une programmation active.

Au cours de l'étude action réalisée entre 2019 et 2020, un état des lieux des lieux, des acteurs et des situations a été réalisé, des lieux ont été testés par de nouveaux usages, des expérimentations et des préfigurations ont été réalisées. Il nous faut maintenant élaborer un modèle de fonctionnement « gouvernance et économie » susceptible de densifier les usages de ce patrimoine communal tout en dynamisant la vie citoyenne locale.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Préciser les besoins (financement, études, animation, formation,) pour les actions en cours et pour les actions à engager

6.4.1 – A l'échelle Intercommunale

1. Les postes de Chef de projet Petites Villes de Demain :

L'Anah va être saisi pour apporter un financement sur ces postes. Au vu des 4 communes lauréates, ces postes sont incontournables pour coordonner les actions de requalifications sur le territoire.

2. Le poste de Manager de Commerce :

L'Embauche d'un poste de manager de commerce conditionnée à l'obtention du co-financement proposé par la Banque des territoires.

On constate une fragilisation de l'économie locale du territoire des centres-bourgs de l'intercom de la Vire au Noireau, en partie due au développement croissant du numérique qui induit une évasion du chiffre d'affaires et des emplois mais également aux périodes récentes de confinement.

Cette fragilisation, malgré un retour constaté des consommateurs vers le commerce de proximité, se caractérise en une perte de dynamisme commercial et d'attractivité. C'est pourquoi le territoire souhaite conforter les actions de renforcement du commerce.

Parmi les 4 mesures de court terme proposées par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance pour les petites villes de demain, l'une concerne le co-financement d'un poste de manager de commerce.

Les conditions de ce co-financement sont :

- La saisine de la Banque des Territoires en mars 2021, dernier délai
- La délibération au conseil communautaire sur la création d'un poste avant le 31 mars 2021
- Un co-financement forfaitaire de 20 000 euros par an pendant 2 ans dans la limite de 80% du coût du poste, soit 40 000 euros

Dans ce cadre et afin de soutenir les capacités de reprise de nos bourgs, la création d'un poste de manager de commerce cofinancé représenterait une opportunité pour notre territoire pour principalement :

- coordonner au mieux les actions dédiées au commerce sur le territoire de l'intercom en fonction des programmes d'action des dispositifs « Action cœur de ville », ORT multisites, et « Petites Villes de Demain » dont les 2 axes principaux sont l'habitat et le commerce. Tout cela en lien avec le/la chargée de mission « Petites Villes de Demain ».
- => notamment assurer un conseil aux commerçants et artisans sur les aides existantes et suivre les problématiques de la vacance commerciale et de la transmission
- suivre le partenariat avec la Région sur le projet de fondère de commerces normande
- organiser et animer des temps de concertation en interne
- mettre en réseau et mobiliser des acteurs du territoire et les partenaires pour atteindre les objectifs fixés
- accompagner et animer des réflexions portées par les acteurs du territoire
- conseiller et accompagner dans le montage des projets
- mettre en place ou suivre des conventions, des subventions et du budget ; créer et tenir des tableaux de bord
- suivre et de continuer à faire évoluer le projet de la place de marché locale www.mavillemonstop-pina.fr au plus près des commerçants et artisans
- faire le lien avec les partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, etc...
- suivre l'observatoire du commerce mis en place à l'échelle communautaire

Ce poste sera complémentaire de celui existant au niveau de Condé en Normandie et permettra une action sur les territoires « petites villes de demain » non dotés.

6.4.2 – A l'échelle communale

1. Le besoin en Ingénierie sur les études opérationnelles sur chaque commune :

Au regard du plan d'actions décliné dans l'étude de redynamisation, les besoins d'accompagnement et/ou d'études dans les 18 prochains mois pourraient être les suivants :

A. Condé en Normandie

| N° action | Actions | Partenariat | Etudes ou accompagnements | Accompagnement concertation publique | Programmation |
|-----------|--|-------------|---------------------------|--------------------------------------|---------------|
| 1.1 | Identifier des habitations à risques, structurer des syndicats de copropriétés et inciter aux actions privées et publiques | x | | x | x |
| 1.2 | Accompagner la restructuration du cœur d'îlot par une opération pilotée | | | x | |
| 1.3 | Créer des jardins collectifs à destinations des habitants des îlots meublés collectifs du centre-bourg | x | | x | |
| 2.1 | Former les commerçants à l'amélioration de leur offre et des services offerts | x | | | |
| 2.3 | Garantir la commercialité des linéaires et traiter la vacance | x | | | |
| 2.5 | Aider à la rénovation et à la modernisation des commerces | x | | | |
| 2.6 | Réaliser un Plan enseignes et vitrines commerciales | x | | | |
| 2.7 | Animer le marché | x | | | |
| 2.8 | Proposer une offre alternative au marché du jeu | x | | x | |
| 2.9 | Plan de traitement de la vacance commerciale | x | | | |
| 3.1 | Créer un parcours paysager qualitatif en Centre-bourg et mettre en place un parcours de balade et reconstruction | x | | x | x |
| 3.4 | Mettre en place un plan de signalétique | x | | | |
| 4.3 | Structurer un parc inséaire au cœur de la ville. | | | x | x |
| 4.4 | Aménager un chemin de balade piétonne et/ou vélo vers Pontécoulant | | | x | x |
| 4.7 | Travailler avec Inovia sur les formes urbaines, les espaces publics et les usages, les cheminements et les typologies de logements | | | | x |
| 5.1 | Rénover le marché couvert et ses espaces publics pour en faire une vitrine du Centre-bourg et du patrimoine de la reconstruction | | | x | |
| 5.2 | Rénover la place du marché (en lien avec l'opération du marché couvert) | | | x | x |

Par ailleurs, comme indiqué dans le projet de convention ORT, la ville de Condé en Normandie a recruté un manager de commerce pour lequel elle a sollicité une subvention auprès de la Banques des Territoires au titre de sa politique de soutien.

B. Noyes de Sienne

| AXE de l'O.R.T. | Enjeux | Actions ou pistes d'actions | Etudes ou Etudes réalisées ou en cours |
|-----------------|--|--|--|
| AXE 1: | <p>Développer une offre diversifiée de logements, en prêtant une attention particulière aux personnes vieillissantes, autonomes et en perte d'autonomie.</p> <p>Mettre en place une action forte et différenciée sur le parc résidentiel aux abords de la place Albert Lebrun, qui soit complémentaire aux dispositifs gérés, notamment la mixité de l'habitat</p> <p>Améliorer la qualité de l'habitat par la restructuration d'une OPAH, prévue en 2021 par l'IVN</p> <p>Etude pré opérationnelle à faire</p> | <p>Idet 1 : implanter la maison de santé en restructuration de la partie nord de l'îlot</p> <p>Etude flash EFN pour valider le cahier des charges et le budget travaux</p> <p>Etude EFN en cours</p> <p>PLU en cours</p> <p>Etudes MIOE</p> <p>Etudes complémentaires</p> <p>Création d'un quartier neuf en densification à proximité des équipements et permettant de réajuster le nord et le cœur de la ville, malgré la topographie dans une approche « type éco-quartier ».</p> <p>Faciliter la création d'espaces extérieurs pour les logements</p> <p>(Pré-)financer les diagnostics en vue de la démolition des fonds de parcelles pour créer des jardins ? Préfinancer également la démolition ?</p> <p>PLU en cours d'élaboration</p> | <p>Etude OPAH avec volet pré-opérationnel sur cette partie de l'îlot</p> <p>Idet 1, partie sud – restructuration de l'environnement pour développer une offre d'habitat accessible en cœur de ville et à proximité de la maison de santé, commerces, etc.</p> <p>Améliorer la qualité de l'habitat par la restructuration d'une OPAH, prévue en 2021 par l'IVN</p> <p>Etude pré opérationnelle à faire</p> |
| AXE 2 : | <p>Accompagner les liens entre l'offre commerciale et les nouveaux logements et équipements développés au nord du bourg.</p> <p>Identifier des solutions de reconversion pour les locaux commerciaux vacants, dans une logique de reconversion de l'offre sur le côté nord de la place Albert Lebrun : si commerces en dehors du circuit logement ou isolés, envisager la reconversion en marchand ou isolés, envisager la reconversion en logement</p> <p>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> | <p>Accompagner les commerçants pour la digitalisation - En cours avec l'IVN / Market Place)</p> <p>Accompagner les commerçants pour la modernisation ou rénovation des locaux par une aide directe et/ou la création d'une charte des</p> | <p>PLU en cours d'élaboration</p> |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | | devantures et vitrines intégrées à un RLP et annexé au PLUI | |
| | | Extension de l'Atelier relais | En cours par l'IVN |
| | Gommer l'impact visuel de la vacance commerciale pour valoriser le dynamisme du bourg plutôt que sa perte de vitesses | Vitrophane qualitative présentant les communes déléguées de Noues de Siemne, expositions... | |
| | Remembrement commercial pour offrir des locaux adaptés (en partenariat avec l'EPFN) | Création d'une cellule commerciale adaptée avec 2 cellules inadaptées, notamment sur la pointe de l'îlot 8. | Etude EPFN en cours Etude complémentaire type flash Etudes MOE |
| | | Transformation des RDC commerçants en logements ou autres sur le trottoir sud, notamment en levant la protection des linéaires commerciaux sur ce trottoir | Etude EPFN en cours PLUI en cours |
| | Accompagner l'implantation de la caviste | Friche Granimarbre | |
| | Conforter la pharmacie dans le bourg | îlot 2 : remembrer 3 cases commerciales et logements pour y planter la pharmacie dans un local adapté, central et visibles depuis la place de la mairie | |
| | Requalifier les friches artisanales | Poursuite du travail engagé avec l'Intercom de la Vire au Noireau et l'EPF Normandie sur la friche artisanale « Granimarbre » (située à l'entrée nord du bourg) | Etude flash réalisée En cours avec IVN et EPFN |
| AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions | Poursuivre les efforts faits pour le label « Village de Caractère du Calvados » obtenu en 2019 | Aménagement, sécurisation et mise en valeur de la place A Lebrun et Ouverture des jardins de l'Abbatiale avec mise en valeur et matérialisation de l'ancien cloître | Etudes MOE en cours, en attente du rapport suite au diagnostic archéologique prescrit par la DRAC |
| | Poursuivre le développement de l'offre d'animation urbaine | Déplacement du marché hebdomadaire | réalisé |
| | Améliorer le partage de l'espace public mais aussi favoriser les mobilités alternatives Optimiser l'accessibilité et les déplacements ENTRE les équipements pour limiter l'usage de la voiture (et donc sécuriser et abaisser les nuisances sonores), améliorer la lisibilité du bourg et donc augmenter l'efficacité de son offre et son attractivité/dynamisme Tirer parti de la topographie pour mettre en scène les principales vues dégagées depuis le bourg et au fil des cheminements Valoriser la trame rurale historique comme élément de caractère différenciant du paysage habité, complémentaire à l'abbatiale et à la future ouverture de | Aménagement apaisé de la rue des forges/place royales pour rejoindre la piscine et l'étape de forêt, priorité vélos/piétons -Création cheminement piétons notamment entre collège et pôle socio Compléter l'offre de location de vélo de l'étape en forêt par un point relai dans le bourg Avec un atelier de réparation. Ilot 8 ou maison 1 rue de l'Abbaye Label territoire vélo ? | PLUI en cours d'élaboration Etude EPFN en cours Etudes de MOE PLUI en cours d'élaboration Etude EPFN en cours |
| | | | |

Convention Adhésion « Petites Villes de Demain » - Avril 2021

35

| | | | |
|--|---|--|---|
| | ses jardins, et qui étoffe les espaces d'intérêt pour se balader dans la ville | | |
| | Mettre en place une stratégie de communication cohérente, homogène et régulière | Signalétique aux endroits stratégiques, en lien avec la charte graphique et l'identité touristique de la ville | Travail de l'OT en cours sur les parcours d'interprétation/signalétique Etude complémentaire pour compléter/reprenre la stratégie mise en place précédemment |
| | Améliorer la connexion du bourg à la forêt pour les piétons et les vélos | matérialiser un cheminement dégagé des voitures (sauf riverains) la place royale | |
| | Rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels (cadre de vie!) | Maîtriser et organiser la mixité des fonctions (habitat/commerces/artisanat) pour garantir un environnement agréable et attractif, tant pour les habitants que les touristes, et qui soit fonctionnel pour les entreprises (cohabitation). | PLUI en cours d'élaboration Etude EPFN en cours |
| | Compenser l'orientation nord de certains logements, ou encore l'absence de jardins ou de trottoirs via des espaces publics appropriables et végétalisés + Mise en scène des voiries et cheminements | îlot 1 : curetage et ouverture sur la rue du docteur fontaine pour « assécher » l'îlot. | OPAH avec volet pré-opérationnel sur cet îlot étude EPFN en cours |
| | | Aménagement, sécurisation et mise en valeur de la place A Lebrun et Ouverture des jardins de l'Abbatiale avec mise en valeur et matérialisation de l'ancien cloître | (en cours, en attente du rapport suite au diagnostic archéologique prescrit par la DRAC) |
| AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics | Poursuivre le développement d'offres de services et d'équipements auprès de la population | Création d'un PSLA | Définition du programme en cours + étude flash pour vérifier la possibilité et le coût de l'implanter dans l'îlot 1 |
| | | Création d'un pôle enfance jeunesse regroupant un multi-accueil, un relais Assistantes Maternelles et la PMI / Phase recrutement MOE | Recrutement MOE courant 2021 |
| | | Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en salle de spectacle | démarrage des travaux début 2021 |
| | | Réhabilitation de la piscine | Etude de faisabilité et programme fait Recrutement MOE en cours |
| | | Réhabilitation de la Mairie (et regroupement des services) Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en centre de loisirs (la construction de la nouvelle a démarré en octobre 2020) | Etude MOE à prévoir Etude MOE à prévoir |

36

| E. | | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|---|--|---|---|
| F. G. AXE 3 : H. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions | Encourager les modes de déplacement alternatifs | Créer des cheminements piétons depuis les entrées de bourg | | | | | X | |
| | | Aménager des pistes cyclables | | | | | X | |
| | | Proposer un parc de vélos électriques à la location | | X | | | | |
| | | Proposer des véhicules en autopartage | | X | | | | |
| | Relier le plan d'eau au centre bourg | Aménager un cheminement piéton sécurisé entre le bourg et le plan d'eau | | | | | X | |
| AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine | Mettre en valeur la Halle | Proposer des événements sur ce lieu Déplacer le marché dans cet espace | | | X | | X | |
| | Mettre en valeur les entrées de bourg | Créer des aménagements matérialisant les entrées de bourg et favorisant la multimodalité sous toutes ses formes | | | X | | X | |
| | Préserver les zones humides & naturelles | Créer des espaces paysagers qui favorisent les rencontres intergénérationnels | | | X | | | |
| | Renforcer l'attractivité du plan d'eau | Aménager de nouveaux équipements | | | X | | | |
| | Restaurer les bâtiments publics en mutation | Créer un abri randonneurs, abri pique-nique | | X | | | | X |
| | | Créer des logements adaptés aux familles et aux personnes en situation d'urgence | | | | | | X |
| | Restaurer les bâtiments publics en mutation | Créer un pôle « petite enfance - enfance » avec des espaces pouvant être mis à disposition d'associations | | | X | | X | |
| AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics | Renforcer les synergies entre mairie et mairie déléguée | Mutualiser les locaux | | | | | | |
| | Ouvrir la bibliothèque sur l'extérieur | Aménager l'espace public situé devant Proposer des résidences d'artistes Proposer des spectacles en plein air | | | | | X | |

A noter que la commune envisage de renforcer ses moyens humains afin de pouvoir mener en interne un certain nombre de ces études en étendant la réflexion aux autres pôles d'attractivité du territoire (Saint-Martin des Besaces et La Graverie).

39

Convention Adhésion « Petites Villes de Demain » - Avril 2021

Article 7 : Bilan et suivi

Le suivi et l'évaluation des engagements prévus par la présente convention d'adhésion seront présentés devant les instances de gouvernance prévues à l'article 4.

Article 8 - Signataires

Fait à, le

| | |
|--|---|
| Le Préfet du Calvados | |
| Philippe COURT | |
| Le Président de la Région Normandie | Le Président du Département du Calvados |
| Hervé MORIN | Jean-Léonce DUPONT |
| Le Maire de Condé en Normandie | Le Maire de Valdallière |
| Valérie DESQUESNE | Frédéric BROGNART |
| Le Maire de Noues de Siennes | Le Maire de Souleuvre en Bocage |
| Georges RAVENEL | Alain DECLONESNIL |
| Le Président de l'intercom Vire au Noireau | |
| Marc ANDREU SABATER | |

ANNEXE 1 : organisation de la gouvernance locale (comité de pilotage et comités techniques)

Dès lors que les communes ne disposent pas d'ORT, les instances locales de gouvernance s'organisent de la manière suivante :

Une équipe projet sera chargée d'organiser les instances de pilotage, d'animer le programme Petites villes de demain avec l'ensemble des partenaires, de préparer et d'animer les ORT qui en découleront. Elle sera composée :

- du chargé de mission « Petites Villes de Demain »,
- du directeur général des services de chaque commune Candidate. Cette équipe projet coordonne les 4 Cotech communaux (gestion des plannings, interactions avec les autres acteurs ...)

Comité de pilotage

Pour assurer la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre et animer un comité de pilotage avec en appui des comités techniques communaux (un par commune).

Le Comité de pilotage :

- Décide et valide les orientations proposées par les Comités techniques (Cotech),
- Partage les expériences des communes les unes par rapport aux autres au sein de l'intercom Vire au Noireau,
- Transmet le compte-rendu des instances liées aux études à l'ensemble des délégués communaux et municipaux
- Présente les actions communautaires aux différentes instances partenaires et fait le lien entre les projets intercommunaux et communaux.
- Invite d'autres acteurs si nécessaire
- Est l'instance de dialogue avec les partenaires institutionnels

La **gouvernance de ce comité de pilotage** est définie entre l'Intercom Vire au Noireau et la commune de Condé en Normandie comme suit, en s'inscrivant dans la démarche commune avec les 3 autres communes Lauréates de l'appel à Manifestation d'intérêt « Petites Villes de Demain ».

Le **Comité de pilotage** sera composé du président de l'Intercom Vire au Noireau, des 4 maires des communes lauréates « Petites Villes de demain » ; des représentants des partenaires institutionnels identifiées par le programme « Petites Villes de Demain » (la délégation territoriale de la DDTM, la Sous-préfecture, le Département, la Région, la banque des territoires, les chambres consulaires ...). L'organisation de ce comité de projet sera réalisée par le chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Comité technique (Cotech)

Pour chaque commune, **le Cotech communal** sera composé des élus communaux et communautaires et le chargé de missions et selon les thématiques traitées :

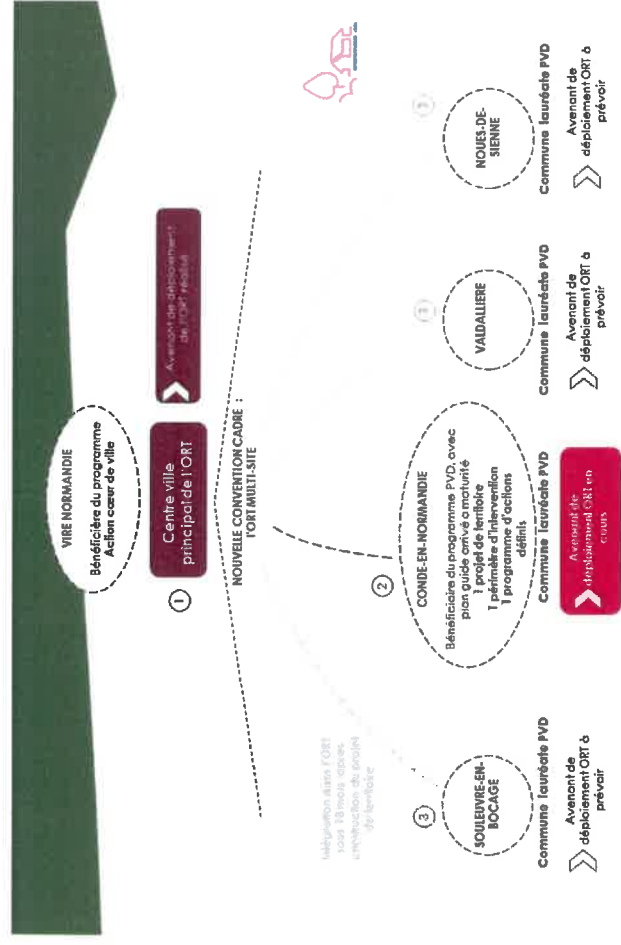
- de la DGS,
- du chargé de mission « Petites Villes de Demain »,
- des techniciens communaux et IVN
- les partenaires institutionnels (Chambre des métiers, CCI ; ANAH, correspondant territorial de la DDTM,)
- autres acteurs techniques

Le Cotech communal :

- Travail technique sur les dossiers
- Fait le relais auprès du comité de projet et du comité de pilotage de l'état d'avancement des actions communales.

Les chargés de mission « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » seront en relation afin de coordonner les deux dynamiques sur chacun des territoires communaux concernés.

A cet effet, un ou plusieurs chargés de missions « Petites Villes de Demain » seront recrutés afin de mener à bien ces missions de coordination. Ils seront en charge de suivre les projets d'Habitat sur le territoire de l'IVN, en coordination avec la chargée de mission « Habitat » de Vire-Normandie.



ANNEXE 2 : RÔLE ET MISSIONS DES CHEFS DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle des chefs de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner des collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affirmé en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle des chefs de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, les chefs de projet sont les chefs d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Ils coordonnent la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définissent la programmation et coordonnent les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont ils sont les chefs de projet. Ils appuient et conseillent les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Ils entretiennent des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Ils bénéficient d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que les chefs de projet soient positionnés à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que les chefs de projet soient rattachés à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH-RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre les chefs de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions des chefs de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux,
- Animer les comités techniques qui assurent de la déclinaison opérationnelle du programme (maîtrise d'ouvrage de certaines actions, coordination des autres) et rendent compte au comité de pilotage.
- Réunir le comité local de l'ORT de Coté de Normandie, le comité de pilotage des communes Petites Villes de demain sans ORT encore, de fixer l'ordre du jour et de s'assurer du suivi des actions menées et de leur cohérence avec la stratégie globale de redynamisation de cette ville de Coté de Normandie des centres-villes du territoire de l'intercom Vire au Noireau.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

ANNEXE 3 : ANNUAIRE

| Nom Prénom | Organisme | Poste service | Mail | téléphone |
|------------|-----------|---------------|------|-----------|
|------------|-----------|---------------|------|-----------|

| Nom Prénom | Collectivité | Poste et service | Mail | téléphone |
|-----------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|----------------|
| Pierre-Emmanuel SIMON | Sous-Préfecture de Vire | Sous-Préfet | sp-vire@calvados.gouv.fr | 02 14 47 60 81 |
| Stéphanie STASJACZYK | Sous-préfecture de Vire | Pôle ingénierie et développement local | stephanie.stasieczyk@calvados.gouv.fr | 02 14 47 60 84 |
| Martin Géraldine | DDTM 14 | Référente départementale | geraldine.martin@calvados.gouv.fr | 02 31 43 15 09 |
| Sophie LARDILLEUX | Délégation territoriale du Bocage | Députée territoriale | sophie.lardilleux@calvados.gouv.fr | 02 31 66 20 52 |

| Nom Prénom | Collectivité | Poste et service | Mail | téléphone |
|----------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Espallargas Valérie | IVN | DGS | vespallargas@vireunoirreau.fr | 02-31-66-66-55 |
| Houdan Dorothée | IVN | Directrice Service Aménagement | Dieboursier-houdan@vireunoirreau.fr | 02-31-69-68-65 |
| Thomasse Isabelle | Condé en Normandie | DGS | ithomasse@condenormandie.fr | 02-31-59-15-53 |
| Favrais Lenaïck | Noues de Sienne | DGS | dgs@nouesdesienne.fr | |
| Lecharpentier Jérôme | Souleuvre en bocage | DGS | j.lecharpentier@souleuvreinbocage.fr | 02.31.09.04.54 |
| Pavie Jean | Valdallière | DGS | jean.pavie@valdalliere.fr | 02.31.66.23.90 |

| Nom Prénom | Collectivité | Poste et service | Mail | téléphone |
|---------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|-----------|
| ELUS | | | | |
| Marc-Andreu Sabater | IVN | Président | mandreusabate@virenormandie.fr | |
| Valérie Desquene | Condé en Normandie | Maire | vdesquene@condenormandie.fr | |
| Georges Ravenel | Noues de Sienne | Maire | maire@nouesdesienne.fr | |
| Alain Desclomesnil | Souleuvre en Bocage | Maire | alaindesclomesnil@orange.fr | |
| Frederic Brognart | Valdallière | Maire | contact@valdalliere.fr | |

| Nom Prénom | Organisme | Poste service | Mail | téléphone |
|-------------------|-------------------|---------------------|------|----------------|
| Partenaires | | | | |
| Christophe Bureau | INOLYA | Directeur Général | | |
| Monsieur Gal | EPFN | Directeur General | | 02.32.81.66.05 |
| Madame Sammartin | Caisse des Dépôts | Directrice Générale | | 02 31 39 43 07 |

